

Glémoin, Pascal, Mr, Acad, France, Nantes and **Taupin, Marie-Thérèse**, Ms, Acad, France, Rennes
« *Les finances solidaires : c'est quoi ?- Solidarity-based finance : what does it mean ?* »- L

Marie-Thérèse Taupin-Lucas, LESSOR-Université de Rennes II et Pascal Glémoin,, Chaire Economie sociale & solidaire-ESSCA, LEN – Université de Nantes (EA2461).

L'épargnant solidaire comme sujet d'observation.

Les finances solidaires ne répondent pas directement de la démarche hypothético-déductive des sciences économiques. Elles ne semblent pas non plus vouées à l'étude exclusive des organisations qui les animent. Par conséquent, nous proposons de conduire une démarche inductive qui s'intéresse d'abord aux stratégies individuelles des épargnants solidaires, à leurs buts motivationnels dans une perspective de passage de l'informel au formel. Nous considérons l'épargne solidaire à la fois comme un bien d'expérience produisant une relation identitaire et comme un bien de recherche, c'est-à-dire un bien dont la qualité est certifiée avant l'acquisition (P.Glémoin, 2005). Par conséquent, cette caractéristique intrinsèque en fait « *le terrain de rencontre des malentendus* » (J.Rivoire 1985, 3) à l'instar de l'épargne standard. En ce qui concerne les finances solidaires, les malentendus résultent également de confusions faites entre les différents types d'épargne qui existent, en particulier entre l'épargne éthique et l'épargne solidaire.

L'épargne éthique est associée à des supports à vocation sociétale internationale à la fois macroéconomique et macrosociale, telle que : la protection de l'environnement, le souci du respect des travailleurs dans le monde entier, de développement de pays tiers, entre autres. L'éthique sociale c'est alors, comme le soulignent C.Arnsperger et Ph.Van Parijs (2003, 6), « *comment devons-nous organiser collectivement notre société (pour qu'elle aille mieux) ?* ». Cette vision holiste ne correspond pas à l'esprit des finances solidaires. C'est pourquoi, nous évinçons pour cette contribution les placements éthiques de notre analyse.

Fortement ancrées au territoire en tant que projet, les finances solidaires sont véritablement localisées. Le Nord-Pas-de-Calais en est la plus belle illustration avec la Caisse Solidaire qu'il porte depuis 1997. Depuis lors, les Conseils régionaux développent une réflexion sur les tenants et les aboutissants de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre d'Assises comme en Pays de la Loire, par exemple. Avant les administrations publiques locales, ce sont les acteurs qui ont investi le développement territorial et la cohésion sociale. Ainsi, le mouvement des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales) s'est développé à partir de 1983, faisant suite à l'Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative (ALDEA). Son objectif affiché consistait déjà à participer à la création d'emplois de proximité au profit du développement local, en luttant contre le chômage. Pour servir cette ambition, c'est bien l'épargne solidaire qui fut sollicitée pour constituer du capital-risque à investir. Elle nous permet aujourd'hui de nous préoccuper non plus des institutions sociales, mais bien des comportements individuels. Les épargnants solidaires, parmi lesquels on compte les cigaliers (ou cigaleurs)¹, présentent-ils des comportements spécifiques ?

Pour tenter d'apporter une réponse, deux recherches complémentaires sont en cours : celle de MT.Taupin² relative aux cigaliers rennais et nantais, et, celle de P.Glémoin relative à l'hétérodoxie de l'épargnant solidaire³. Nous choisissons ici d'offrir une première synthèse de nos travaux pour mieux comprendre le comportement microéconomique et social de l'épargnant, à partir du cas particuliers des Cigales.

Pour ce faire, nous procédons en quatre parties. Après avoir conduit un débat relatif à l'exercice de définition des finances solidaires (partie 1), nous analyserons les cigales sous la prisme d'un idéal-type d'organisation de l'ESS (partie 2). Nous nous intéresserons alors à l'évolution du mouvement des Cigales (partie 3) puis, nous essaierons de formaliser la relation d'agence spécifique qu'il porte (partie 4)

1. Finance solidaire : Définition et développement?

¹ Nous adoptons pour le reste du document pour l'appellation cigulier, en tenant compte de leur statut d'acteur de la finance local dédiée.

² Dans le cadre de sa thèse pour le doctorat de sciences économiques (LESSOR-Rennes 2).

³ Dans le cadre d'une convention de recherche en finances solidaires passée entre le Crédit Municipal de Nantes et la Chaire d'économie sociale & solidaire de l'ESSCA.

Un consensus aurait pu être trouvé en considérant la finance solidaire comme celle qui porte des valeurs humanistes en s'adressant aux plus défavorisés, contrairement à la finance standard où les capitaux doivent se satisfaire à eux mêmes, dans une perspective de gestion optimale d'un portefeuille de titres. Mais, il n'en n'est rien. C'est pourquoi, nous allons faire état des réflexions préexistantes avant de proposer notre propre approche.

11. Définition (s) et questionnement.

Les activités dites de « finance socialement responsable » (Bourque, Gendron, 2003)⁴ se sont développées d'abord aux Etats-Unis dans les années 1980 puis, dans différents pays d'Europe dont la France. C'est en effet en 1983, que l'on assiste à la création de la première Cigales issue du fonds de partage « Faim et développement » et de la SIDI⁵ du CCFD et, du fonds éthique « Nouvelle stratégie 50 ». Selon Bourque et Gendron l'expression de finance socialement responsable (2003) regroupe :

- des fonds socialement responsables regroupant à la fois les fonds éthiques sélectionnés par application de filtres négatifs ou positifs et des pratiques d'activisme actionnarial⁶ (engagement, traduction de shareholder activism),
- des structures de capital développement se distinguant des sociétés de capital risque classiques par leur ancrage territorial important et par leur inscription dans le creux bancaire,
- des structures de finance solidaire faisant ou non appel à l'épargne des ménages.

La finance solidaire est donc pour ces auteurs l'un des éléments composites de cet ensemble plus large. Elle est ainsi souvent définie en France, comme : « *un continuum d'activités allant de l'accueil et du conseil aux porteurs de projets jusqu'au suivi de leur entreprise en passant par la collecte d'une épargne éthique et la phase de financement proprement dite* » (Vallat, p. 501)⁷ ou bien, comme englobant « *les opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d'accompagnement et de suivi en direction de personnes marginalisées par le chômage, dans une perspective de création d'entreprises* » (I. Guerin, D. Vallat, 1999)⁸.

Bourque et Gendron insistent davantage sur les collectivités en déclin et marginalisées outre Atlantique (au Québec ou aux Etats-Unis). En effet, pour eux la finance solidaire recouvre « *un ensemble d'opérations financières visant à répondre à la difficulté pour les collectivités en déclin et les populations aux prises avec le cercle vicieux de la pauvreté, d'accéder au capital* » (Bourque G, Gendron C 2003, p 569). Dans ce cadre, l'épargne qualifiée de solidaire par ses promoteurs est définie comme celle qui « *prend des risques au profit de la solidarité pour lutter contre l'exclusion et le chômage* » (J.Dughera¹⁰, 1999). INAISE (1998,30), pour sa part, la considère comme « *une épargne qui dans ses choix d'investissement intègre au-delà de la rentabilité économique des critères sociaux tels que la création d'emplois, l'insertion des personnes en difficultés, les conditions de travail dans l'entreprise* ».

Nous retiendrons le fait qu'il y a épargne solidaire quand l'épargnant accepte de perdre une partie de son gain (coût d'opportunité) que ce soit en acceptant une liquidité moindre, voire nulle dans le cas de placement de partage ; un rendement plus faible ou une prise de risque moins rémunérée (que par le marché). Ce renoncement à une partie du gain peut être qualifié d'engagement au sens de Sen. En effet ceux-ci renoncent à un gain potentiel car ils recherchent une certaine utilité sociale à l'affectation de leur épargne.

L'épargnant solidaire est donc loin de l'épargnant isolé de la théorie standard. Il affecte son épargne en fonction de valeurs intériorisées (rationalité axiologique de Weber reprise par Boudon) mais aussi en fonction de divers conditionnements éthiques et surtout cognitifs. Plusieurs objectifs peuvent être recherchés par l'épargnant :

⁴ Une finance responsable à l'heure de la mondialisation » dans la revue l'économie politique n° 18, 2003.

⁵ SIDI : société d'investissement pour le développement international

⁶ L'activisme actionnarial consiste à faire pression sur les directions d'entreprise dans le but de modifier des pratiques considérées comme socialement inacceptables (Bourque, Gendron, 2003, p55)

⁷ Vallat D, « La finance solidaire : un champ d'application varié », *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, Montchrestien, 1998, pp 499-519

⁸ Guérin I, Vallat D., « Les finances solidaires », *Les notes de l'Institut Karl Polanyi*, Thierry Quinqueton éditeur, 1999.

⁹ Voir supra.

¹⁰ J Dughera a été président de la fédération des Cigales de

participation à la lutte contre le chômage, contre les difficultés de logement, contre la pauvreté dans les pays en développement ou développés. La rétribution de l'épargnant existe donc mais celle-ci tend vers une sorte de « slack »¹¹ c'est-à-dire une rémunération supérieure à celle qui était attendue en termes d'utilité monétaire (Glémain, 2004). C'est par exemple le « plaisir » d'avoir permis la création ou le développement d'emplois « socialement et écologiquement utiles » (Lipietz 1998, 26712) ou bien le relogement de personnes en difficulté.

Cette forme d'épargne transite par les circuits formels des banques sociales ou solidaires et, se distingue ainsi des circuits informels mais importants : réseaux familiaux, d'amitié, ou bien ethniques. Il y a dans cette forme d'épargne utilisation des circuits existants ou création d'outils spécifiques (Cigales, CLEFEs, sociétés de capital risque solidaires) par les épargnants. Cette épargne est donc différente de ce qui peut être appelée épargne de clique (Glémain, 2004).

Cette épargne fait l'objet, depuis 2003, en France d'une forme de labellisation de la part de l'association Finansol¹³ (finances et solidarités). Celle-ci attribue le label de produit d'épargne solidaire à tout produit « dont 10% de la collecte et/ou 25% du revenu engendré par l'épargne doivent être investis dans le financement d'activités solidaires ou de lutte contre l'exclusion » (Alternatives économiques, 2001) L'association a créé un observatoire et publie annuellement un baromètre de l'épargne solidaire en collaboration avec le journal la Croix et l'institut IPSOS .

Si les fonds socialement responsables et la montée de l'activisme actionnarial sont souvent analysés comme un moyen pour le « capitalisme d'assimiler les critiques sociales qui lui sont faites en les convertissant à sa logique » (Perrot, 2001, p 4614), la finance solidaire fait l'objet d'analyses théoriques très diverses et parfois antagoniques.

Pour certains auteurs elle s'inscrit dans le paradigme de l'économie solidaire avec les systèmes d'échange locaux, les réseaux d'échanges de savoir, les pratiques de commerce équitable ; en effet elle fait partie de nouvelles manières d'échange (Laville J-L, CRIDA, 2001, p12, ou P.Loquet 2004)¹⁵. Si, pour ces auteurs, l'économie solidaire est définie comme « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (LavilleJ-L, 2001)¹⁶, les structures de finance solidaire peuvent alors être considérées comme un archétype de cette économie solidaire.

En revanche, pour d'autres (Bévant D, 2003)¹⁷ les structures de finance solidaire¹⁸ comme certaines associations produisant des biens et services (les associations spécialisées notamment de la fourniture de denrées alimentaires à des personnes en difficulté) seraient des rouages permettant l'amélioration de l'efficacité de certaines filières marchandes (Bévant D, 2003, p 50). Dans ce cas, le défaut d'universalité du système de crédit (Bévant D, 2003, p 57) et l'exclusion du crédit de certains acteurs conduisent à la création de structures de finance solidaire (associative ou non) qui assument les fonctions qui, traditionnellement, relèvent des institutions de crédit (accueil, sélection suivant d'autres critères, accompagnement).

¹¹ Pour une vision plus stricte du Slack, voir « La rémunération du bénévole » pp.28-45 in Minquet (1997) *Economie et gestion du sport. Théorie et pratique*. Coll. Les techniques fi, City&York eds., 224p.

¹² Lipietz A, *La société en sablier*. Coll. Essais, la découverte/poche, 383p., 1998.

¹³ Association créée en 1995 par la fédération Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme et plusieurs organismes de l'économie sociale et solidaire (Banque de crédit coopératif)

¹⁴ Perrot E, « Les placements éthiques dans la régulation du capitalisme », *Projet*, n° 266, 2001, p 46-55.

¹⁵ Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie, Document de travail « Projet de recherche action sur l'économie solidaire », 2001.

¹⁶ Laville J-L., « Vers une économie sociale et solidaire », *RECMA, Economie sociale et/ou solidaire*, n° 281, p 39-54, juillet 2001

¹⁷ Bévant Didier, « Les associations sont elles des entreprises », in *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, p 49-65, Presses universitaires de Rennes, 2003.

¹⁸ Les structures de finance solidaire ne sont pas toutes des associations. En effet on observe des clubs d'investisseurs comme les Cigales ou les CLEFE (Comités d'épargne pour les femmes qui entreprennent), des sociétés de capital risque comme Garrigue, des sociétés financières comme la Nouvelle économie fraternelle (NEF). Par contre leur fonctionnement s'apparente à celui d'une association et le statut choisi n'est qu'un outil correspondant à un respect des différentes lois bancaires protégeant l'épargnant (loi de 1984 modifiée en 2002).

En effet, si certains auteurs (Servet J-M, 2000 19 ; G. Gloukoviezof, 2004) estiment à près de 6 millions le nombre de personnes qui subiraient des restrictions dans l'accès au système financier dans l'hexagone, un certain nombre d'entre elles tout en étant bancarisées n'ont pas accès au crédit ou au capital risque du fait des pratiques de segmentation de la part des banques. En d'autres termes, l'accès au service bancaire de base (carte bancaire, négociation des agios et des frais bancaires) leur est interdit. En effet, si la relation de crédit peut être considérée comme une relation d'agence de type principal (banquier)-agent(client) et, que la fixation des taux d'intérêt ne permet pas d'éliminer les mauvais risques (Stiglitz, Weiss, 1981²⁰), la seule façon de réduire l'aléa moral et d'éviter l'anti-sélection (adverse selection) est de pratiquer une segmentation de la clientèle (banking out-group) qui conduit à rejeter les mauvais risques au moyen des techniques de scoring ou de screening. Cette forme de rationnement du crédit a pour conséquence d'éliminer du crédit des fragiles (Glémain, 2005) segmentés en isolés, flottants ou reliés (JJ.Gouguet et R.Jarry, 2002) ou, des territoires « à la marge » pour reprendre la terminologie de la géographie économique et sociale. Les banques externalisent donc le risque de crédit sur les structures de finance solidaire fonctionnant avec les ressources de la réciprocité (bénévolat) et de la redistribution (subventions de fonctionnement mais aussi abondement à certains fonds de garantie ou à des sociétés de capital risque solidaire de la part de l'Etat et/ou de l'Union européenne et des collectivités locales)²¹.

L'existence de ces structures de finance solidaire dispense donc les banques y compris celles l'économie sociale d'assurer un minimum de prestations à destination de certains de ses usagers. Nous dévoilons là l'une des explications du creux bancaire (Guérin et Vallat 1999, Glémain 2004). Se pose alors la question d'un financement spécifique pour les pauvres (Amouroux P., 2003, p66)²², sans qu'il y ait émergence d'une stigmatisation de banques pour les pauvres comme ce fut le cas pour La Poste .

Peut-on adjoindre le terme de solidarité à ces structures ou dispositifs ou ne faut-il pas mieux parler de financement prébancaire permettant l'inscription des « bénéficiaires » dans l'économie marchande sans aucune vision critique de ce qui est la cause de cette exclusion. Si le terme de solidarité peut être adjoind de quel type de solidarité s'agit-il ?

Les tenants de l'économie solidaire eux-mêmes s'ils insistent sur l'ancrage dans l'espace public se demandent si ces institutions de finance solidaire ne sont pas soumises aux logiques financières dominantes à la source des exclusions (Da Franca G C, Fraisse Laurent, Laville J-L, 2003)²³ alors que pour eux le financement solidaire devrait s'inscrire dans une composante politique et sociétale au service du développement humain et sociétal (Amouroux P., 2003, p66). Le développement de ces structures relève plutôt de dispositifs libéraux visant à faire des chômeurs les acteurs de leurs parcours d'intégration sociale (Vallat, 2002, p12424) dans un contexte marqué par la croissance du chômage et un certain désengagement de l'Etat encourageant plutôt le « help yourself ». Ce positionnement nous apparaît contestable. En effet, nous ne pouvons toutefois pas nier le fait que la « solidarity based banking » constitue un fait en soit hors dispositif libéral. Par exemple, les prêts stabilisés portés par la coopération entre le Crédit Municipal de Nantes et le CCAS d'Angers ne répondent d'aucune stratégie concurrentielle mais bien d'un projet de cohésion social sur un territoire donné. Dès lors, sommes-nous en mesure de proposer une autre définition ?

¹⁹ Servet J, M, « L'exclusion, un paradoxe de la finance », *Revue d'économie financière*, n°58, 2000,

²⁰ Stiglitz J. Weiss A., "Credit Rationing in markets with imperfect information", *American Economic Review* 71, 3, juin 1981, pp. 393-410.

²¹ On peut citer l'exemple des deux grandes structures de finance solidaire françaises l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et France active. On peut aussi citer les PELS (projet d'économie locale et sociale) proposés par les Caisses d'épargne. Si les fonds proviennent des caisses d'épargne ce sont les organismes de finance solidaire qui assument les autres fonctions après avoir signé des conventions avec les caisses d'épargne. En Bretagne en 2003 la société de capital risque solidaire Bretagne capital solidaire a bouclé son appel public à l'épargne grâce à l'intervention de la Région Bretagne.

²² Amouroux P., « Financer les pauvres et les exclus est-il forcément solidaire ? », *Economie solidaire et mondialisation*, Revue du MAUSS, n° 21, 1^{er} semestre 2003, p 66-73

²³ Da Franca G C, Fraisse Laurent, Laville J-L, « L'espérance économie solidaire », *L'alteréconomie. Quelle autre mondialisation ?* Revue du MAUSS n° 21, 2003, p 33- 47

²⁴ Vallat D, « Les finances solidaires entre libéralisme économique et économie solidaire », *Colloque de l'AES*, 2002

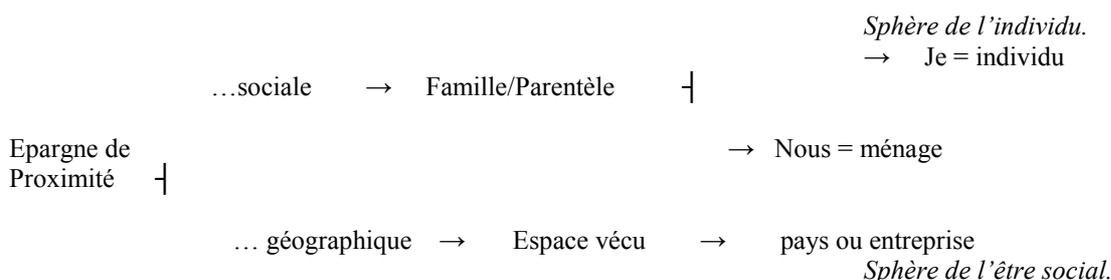
12- Une « autre » définition des finances solidaires est-elle envisageable ?

Comme nous l'avons déjà souligné, la finance solidaire est souvent entendue comme « un *continuum d'activités et de conseils aux porteurs de projets jusqu'au suivi de leur entreprise, en passant par la collecte d'une épargne éthique et la phase de financement proprement dite* » (D.Vallat 1998, 501). Cette première définition mérite à notre sens d'être précisée et complétée. En effet, elle repose sur une contre-vérité. La finance solidaire ne collecte pas réellement de l'épargne éthique dont la caractéristique²⁵ attendue est la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. En d'autres termes, nous avons affaire ici à un placement éthique de nature plutôt macroéconomique sur des produits sociétaux portés par de grandes entreprises. La finance solidaire est hybride dans ses composantes : épargnes solidaires (formelle et informelle) et fonds publics. Elle constitue la forme la plus courante de microfinance, c'est-à-dire un ensemble composé du microcrédit, de la microassurance, de la collecte de l'épargne, pour les Pays du Nord comme pour ceux du Sud. En outre, elle est discriminante en ce sens qu'elle n'a vocation à aider que des *fragiles sociaux économiquement actifs*, soit des chômeurs ou inactifs²⁶ entrepreneuriaux, soit des chômeurs invités (contraints) à créer leur propre emploi.

Par conséquent, nous profitons de cette recherche pour tester une nouvelle définition, plus proche de celle de I.Guérin et D.Vallat (2000, 10), des **finances solidaires** : « *elles constituent un continuum d'activités et de conseils pour des porteurs de projet issus des populations de fragiles sociaux économiquement actifs, chômeurs entrepreneuriaux ou chômeurs contraints, en passant par la collecte des épargnes solidaires ou la réallocation de fonds publics pour couvrir la phase de financement du capital de départ d'une très petite ou petite entreprise ou bien, par la participation au financement du reste-à-vivre de l'économie du foyer* ».

Dans ce cadre, nous avons affaire non seulement à une **épargne individuelle bancarisée** auprès des banques mutualistes historiques et coopératives solidaires, telles que : Crédit Mutuel ou Crédit Coopératif, ou Caisses d'Epargne (P.Glémain, 2005)²⁷ ; mais aussi à une **épargne communautaire** (contractuelle et volontaire) dont la médiation est assurée par un groupe social donné. Ces deux types d'épargne solidaire caractérisent la partie privée du financement hybride, public et privé, des unités de production de l'économie sociale et solidaire.

Nous insistons bien ici sur une dimension cachée des finances solidaires : l'accessibilité au service bancaire de base, soit : l'accès au moyen de paiement, nécessaire à l'inclusion sociale des fragiles en leur permettant de définir un projet de vie quotidienne. L'épargne sociale du Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) répond parfaitement de cette proximité géographique de l'individu à son espace vécu : son foyer, son quartier. Elle participe ainsi des « *échanges hors marché qui ont une grande importance pour expliquer l'efficacité économique observée en certains lieux plus qu'en d'autres* » (Pecqueur 1989,17). Le porteur de projet ressent dans ce cas un réel sentiment d'appartenance à la communauté qu'il sollicite. Elle produit donc de l'inclusion sociale par le travail et/ou par le social. Pour résumer, le mécanisme de l'épargne de proximité peut être ainsi schématisé (Glémain, 2004) :



Pour résumer, nous considérons les finances solidaires comme un moyen de soutenir, voire de promouvoir, la cohésion sociale. Ses acteurs, dont font partie les Cigales, se tournent non seulement dans le financement à la création d'entreprise solo (constitution de fonds de roulement et/ou d'investissement), mais aussi de plus en plus dans celui de projet de solidarité individuelle à l'instar de la Cigale Embarcadère de Nantes

²⁵ Nous nous plaçons ici dans l'espace des caractéristiques en postulant que ce sont les produits portant l'épargne qui « fabriquent » des valeurs qui sont attendues par les épargnants et qui conditionnent dès lors leurs choix et, par là même, leur acte d'épargne.

²⁶ Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de ces entrepreneurs en devenir sont parfois de jeunes diplômés sans expérience et, à ce titre, en difficulté d'insertion sur le marché du travail.

²⁷ In *Epargne solidaire : une altérité économique*. Communication lors de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Solidaire (FONDES) des Pays de Loire, 29 mars 2005.

qui souhaite « s'investir » à terme dans le microcrédit à destination des Pays en Développement ou en transition. Nous assistons donc à l'émergence d'une diversification d'activités en même temps qu'elle se structure, en institutionnalisant ses choix d'actionneur. Il convient donc de s'intéresser aux caractéristiques et au développement attendu de ces structures.

13. Développement et caractéristiques

La croissance du nombre et de l'activité des structures de finance solidaire s'effectue dans un contexte marqué le chômage d'hystéresis²⁸ depuis une vingtaine d'années (9,8% de la population active totale sans emploi et à la recherche d'un emploi) et, la difficulté des politiques traditionnelles à faire diminuer ce chômage. La création d'activités par des chômeurs, ainsi que des emplois par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) semblent faire partie des solutions envisagées pour combattre ces noyaux durs du chômage en créant d'une part des sas de retour à l'emploi et, d'autre part, en favorisant la création d'activités par les chômeurs eux mêmes. On assiste en même temps à la mise en place de dispositifs publics favorisant la création d'entreprises par des personnes au chômage²⁹. Mais « *certaines activités représentent un risque trop important et les coûts de gestion sont trop élevés* » (Bayard, Muet, Pannier-Runacher, 2002, p 10)³⁰, interdisant de fait l'accès au crédit. Ces structures se développent donc en réaction à ce que nous avons appelé « le creux bancaire ».

L'ADIE³¹ (créée par M.Nowak) et France active³² sont les deux structures les plus importantes dans ce domaine (voir les rapports d'activité). L'objet de l'ADIE est de « *promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées, porteuses de projets de création et de développement d'activité économique, en les plaçant dans des conditions leur permettant d'exercer de droit par l'octroi de toute forme de concours et d'appui en particulier technique/ou financiers adaptés à leur situation ou à leurs besoins* ». (Article 1 des statuts).

France active a pour objet de ... ??? L'action des plates formes d'initiative locale du réseau France Initiative est de plus en plus orientée vers les publics en difficulté (voir sur Internet les rapports d'activité). A côté de ces structures nationales des sociétés de capital risque régionales ont été créées dans des régions particulièrement touchées par le chômage (Autonomie et solidarité dans le Nord Pas de Calais), ou à forte identité : Herrikoa dans le pays basque, Femu qui en Corse, Bretagne capital solidaire en Bretagne. Les bénéficiaires (ou usagers ?) des différentes structures de finance solidaire s'ils sont exclus du crédit, sont en majeure partie des personnes bancarisées titulaires d'au moins un compte et d'outils permettant d'utiliser ce compte (chéquier, carte de crédit). Selon l'évaluation réalisée par l'ADIE en 2003, 98% des bénéficiaires de l'ADIE en 2001-2002 et 2003 étaient bancarisées (compte bancaire plus accès aux moyens de paiement). Par contre ces personnes ont plus de difficulté en raisons de leurs caractéristiques et de leurs pratiques bancaires à ouvrir un compte professionnel et, à obtenir des crédits pour démarrer ou développer leur activité.

²⁸ Le principe d'hystéresis en sciences physiques suppose que tout corps subit un mouvement d'inertie dans un contexte donné (vide d'air) bien que la force qui ait engendré ce mouvement ait disparue. Ce sont JP.Fitoussi et J.Le Cacheux qui ont caractérisé ce type de chômage.

²⁹ On peut citer en particulier l'ACCRES en 1979 supprimée en 1997, le dispositif EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) en 1998 transformé en prime en 2001. La loi « agir pour l'initiative économique » ou loi Dutreil de 2003 qui a transformé la prime EDEN en avance remboursable, et a institué les FIP ou fonds d'investissement de proximité.

³⁰ Bayard, Muet, Pannier-Runacher, *Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire*, Paris, la documentation française, avril 2002.

³¹ Depuis sa création en 1990 l'ADIE a accordé 22 500 prêts solidaires, dont 5349 en 2003 et a participé à la création de 23 000 emplois rapport d'activité ADIE de 2003.)

³² Depuis sa création en 1988 France active a contribué à la création ou au maintien de 35 000 emplois (chiffres France active)

Le logement et la solidarité avec les pays du Sud sont les autres domaines d'intervention des structures de finance solidaire au sens large, parce que ces placements relèvent plutôt des finances socialement responsables (Habitat et humanisme³³ et Habitats solidaires³⁴ pour le logement ; la SIDI³⁵ et Oikocredit³⁶ pour la solidarité avec les pays du Sud. Si certaines structures comme les Cigales, Garrigue ou la Nouvelle économie fraternelle sont tournées vers le développement durable elles se sont moins développées que les précédentes.

Les ressources de la redistribution (Etat, collectivités locales, Union européenne) occupent une proportion importante des ressources totales aussi bien pour le fonctionnement de ces structures que pour l'intervention de celles-ci (alimentation de fonds de garantie, souscription au capital de sociétés de capital risque notamment régionales). Ces structures sont reconnues comme remplissant une fonction d'intérêt général par la contribution à la création d'emplois en particulier sur certains territoires. Les contributions des pouvoirs publics sont d'ailleurs subordonnées à la satisfaction à certains critères : nombre d'entreprises financées, nombre d'emplois créés, pérennité, part des personnes en difficulté dans le total des bénéficiaires. Cette importance des ressources de la redistribution nous conduit à nous poser la question d'un certain isomorphisme institutionnel non marchand, les structures cherchant à atteindre les objectifs poursuivis par les principaux financeurs. Le poids des ressources de la réciprocité et en particulier des ressources provenant de l'épargne des ménages reste faible. Malgré tout, on a assisté à un développement relativement important de l'épargne solidaire : Finansol labellise à ce jour 40 produits d'épargne solidaire³⁷ et, il y aurait 116 000 épargnants solidaires fin 2003, contre 39 000 fin 2002. Le montant total de l'épargne solidaire aurait progressé de 76 % en 2003 pour atteindre 536 millions d'euros (baromètre des finances solidaires ; la Croix-Finansol-Ipsos de novembre 2004).

Cependant il faut nuancer ces données dans la mesure où cette progression est surtout liée au développement de l'épargne salariale solidaire. En effet 54 % des épargnants solidaires souscrivent un produit d'épargne solidaire par l'intermédiaire de leur entreprise, dans le cadre de l'épargne salariale. Même si le réseau France active est le premier bénéficiaire de l'épargne solidaire (157 millions d'euros selon le baromètre Finansol dont une grande partie est liée à l'épargne salariale) il faut noter que les autres bénéficiaires importants sont : Habitat et Humanisme (91 millions) et le CCFD par l'intermédiaire de la SIDI et du fonds de partage faim et développement. Les autres structures de finance solidaire dont l'objet est de répondre au creux bancaire ne bénéficient que pour une faible part de l'épargne solidaire (ADIE pour 36 millions sur 536 millions d'euros). Seules quelques structures comme les Cigales, Guarrigue, la NEF, sont des structures fonctionnant quasiment exclusivement avec de l'épargne solidaire. Les structures de capital risque solidaire régionales, si elles font appel à l'épargne des ménages ont été progressivement amenées à constituer leur capital avec l'aide des Régions (Bretagne capital solidaire en 2003)³⁸

Si l'épargne solidaire constitue une faible part des ressources des structures de finance solidaire, le bénévolat est la seconde ressource de la réciprocité. Les bénévoles sont surtout présents dans les structures administratives et décisionnelles (comités d'attribution, de crédit ou d'engagement). Dans certains cas ils exercent aussi des fonctions d'accueil, d'étude et de suivi. Cependant ce bénévolat tend à diminuer dans les plus grandes structures au profit du salariat. De plus il s'agit dans la plupart des cas d'un bénévolat que l'on pourrait qualifier de « professionnel ». En effet, ces bénévoles qu'ils soient actifs ou retraités appartiennent le plus souvent au secteur bancaire ou de l'expertise (bancaire, comptable, juridique). Il s'agit pour ces bénévoles de mettre leurs

³³ L'association Habitat et humanisme a été créée en 1985 par le père C. Dewert à Lyon dans le but d'acquérir des logements pour les louer à des personnes en difficulté et de favoriser la mixité sociale. L'association a d'abord créé des produits de partage puis la société foncière « Habitat et humanisme » en 1994.

³⁴ Habitats solidaires est une SCIC créée en 2003 et qui a pour objectif de reloger des personnes en situation d'exclusion dans la région Ile de France. Ses fondateurs sont des associations comme Emmaüs.

³⁵ Société d'investissement pour le développement international par le CCFD.

³⁶ Oikocredit créée en 1999 a succédé à la société coopérative œcuménique de développement (1975). Elle a pour objectif d'accorder des crédits à des petites entreprises dans les pays du Sud. Les principaux souscripteurs sont les églises et les mouvements d'église.

³⁷ Le label est accordé par un comité dit du label à tout produit « dont 10% de la collecte et/ou 25% du revenu engendré par l'épargne doivent être investis dans le financement d'activités solidaires ou de lutte contre l'exclusion » (Alternatives économiques, 2001). La structure retient deux critères : les encours devant représenter un minimum du montant de l'épargne ou à défaut d'encours minima un produit de l'épargne significatif, ainsi que l'affectation de cette épargne ou du produit (lutte contre l'exclusion ou financement d'activités solidaires).

³⁸ Voir tableaux en annexes

compétences techniques au service de la création d'entreprise par des personnes en difficulté. Certaines petites structures (Guarrigue, les Cigales, les CLEFEs) utilisent majoritairement les ressources du bénévolat et, réalisent ainsi une minimisation de leurs coûts de transaction. Toutefois, cette économie de coûts ne suffit plus à leur développement. Nous assistons donc à une formalisation de cette finance par adossement aux banques sociales par le biais de signature de conventions de partenariat.

Ces conventions se sont développées depuis le début des années 1990 en partie en raison des différentes lois bancaires limitant la possibilité pour les associations de recourir à l'épargne des ménages pour leur activité de financement. On peut citer l'exemple des PELS (projets d'économie locale et sociale) proposés par les caisses d'épargne depuis la réforme de leur statut en 1999 (partenariat Caisse d'épargne et ADIE étudié par M-C Malo et A. Lapoutte, 200239). Dans ces conventions les fonctions d'accueil, de sélection, de suivi et d'accompagnement sont remplies par les structures de finance solidaire sur la base des ressources de la redistribution et du bénévolat, alors que les fonds prêtés aux porteurs de projet proviennent des caisses d'épargne. Ainsi les Caisses d'épargne comme les banques de l'économie sociale externalisent le risque, l'aléa moral sur les structures de finance solidaire ce qui nous conduit à valider l'hypothèse postulée par D. Bévant.

Dans ce paysage de la finance solidaire en France les Cigales constituent une entité à part. En effet si leur création en 1983 s'inscrivait dans un contexte de chômage important, d'échec des différentes politiques de lutte contre le chômage, les fondateurs voulaient par cette structure démontrer qu'il était possible de gérer l'épargne de façon alternative alors que l'on assistait à une marchandisation financière de notre économie, ainsi qu'à une modification de la répartition de la valeur ajoutée en faveur des revenus du capital. C'est pourquoi nous allons montrer que cet outil, certes marginal dans le paysage de la finance solidaire, nous semble représenter dans sa construction un idéal type de l'économie solidaire. Puis après avoir analysé le fonctionnement réel de cet outil depuis 20 ans nous essaierons d'expliquer les freins à son développement de cet en étudiant la spécificité de la relation cigaleur- porteur de projet (cigalé).

Cette investigation prolonge les travaux statistiques relatifs aux cigales de D.Nouvel (2004), la réflexion de PD.Russo et R.verley (1995) dans le cadre des 10 ans des Cigales, et, nos travaux respectifs (MT-Taupin 2002 et 2004, P.Glémain 2004)

2. Les Cigales : un idéal type de structure de l'économie sociale et solidaire.

Les cigales revendiquent leur acte citoyen d'épargne. Par citoyenneté, nous pouvons entendre « qui fait preuve d'esprit civique ». Elle peut également être envisagée comme « la façon de placer les intérêts de l'humanité (collectif) au-dessus de tout ». L'épargnant citoyen devient celui qui fait preuve d'une forme particulière de civisme, dans la mesure où il oriente son acte économique vers la collectivité. Son environnement serait l'économie sociale si l'on se réfère à la définition de N.Bàrdos-Féltoronyi (2004, 30) :

Tableau 1 – Les différents types d'économies.

Type de fonctionnement économique	Institutions	Logiques	Modes de fonctionnement	Buts	Technologie
Economie sociale	Famille, communauté, coopérative	Solidarité, Affectivité, réciprocité	Don et contre-don	Intérêts du groupe	Autonome, adaptée, long terme
Economie publique	Pouvoirs publics, Plan/marché	Légalité, Volonté publique	contrainte	Intérêt général	Propre, long terme
Economie privée	Droits de propriété, marché	Atomisation, domination, Développement inégal	Echange et hors-marché	Intérêts particuliers, salaire et profit	Aussi court terme que possible.

Implicitement incluse dans l'économie sociale, la finance solidaire constitue également l'un des principaux fondements de l'économie solidaire alliant proximités et sens, comme nous allons le démontrer en approfondissant notre analyse des cigales.

³⁹ Malo M-C, Lapoutte A., « Caisse d'épargne et ADIE : une configuration partenariale innovatrice », *RECMA, Revue internationale d'économie sociale*, n° 286, novembre 2002, pp12-23

21. La spécificité du mouvement des cigales comme outil de finance solidaire : Un outil entièrement désintermédié faisant appel aux ressources de la réciprocité.

La première Cigales⁴⁰ (club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) a été créée le 14 juillet 1983 à Paris. Pour les promoteurs de cet outil celui-ci marque l'intervention directe de citoyens dans l'économie (H. Rouillé d'Orfeuil, 2002⁴¹) ceci par une gestion alternative de l'épargne (J-P Vigier⁴²). Cet outil de financement est entièrement désintermédié dans la mesure où l'épargne collectée par les cigaliers est réinvestie directement dans des activités de production de biens ou services. Il ne s'agit pas seulement pour les cigales de se positionner sur le creux bancaire, comme l'ADIE mais de « faire émerger des pratiques qui transforment l'économie en modifiant notamment la gestion de l'épargne » (P Sauvage⁴³, l'un des créateurs de la première Cigales à Paris le château d'eau).

Les Cigales se distinguent des principales structures de finance solidaire par leur recours aux seules ressources issues de la réciprocité, c'est-à-dire : que les cigales n'ont ni recours aux ressources marchandes ni de la redistribution⁴⁴. Les cigales recourent en effet à deux types de ressources. Les ressources financières constituées par les encours épargnés devant être investis dans des projets solidaires. Ce fait distingue les Cigales des autres structures de finance solidaire fonctionnant avec des fonds issus de la redistribution (fonds de garantie abondés par la région) ou/et marchandes (rémunération de l'activité de garantie par l'ADIE ou France active). L'épargne collectée ne doit bien sûr pas être assimilée à un don dans la mesure où les porteurs de projet doivent racheter les parts de la Cigales au bout de cinq ans mais c'est une mise à disposition d'une épargne volontaire qui permet le financement du projet et parfois la possibilité d'obtenir des financements bancaires (effet levier). L'épargnant intègre dans ses objectifs d'autres paramètres que la recherche d'un gain. Il s'agit bien d'une épargne solidaire c'est-à-dire celle qui « prend des risques au profit de la solidarité pour lutter contre l'exclusion et le chômage » (J.Dughera, 1999).

Le bénévolat est la seconde ressource de la réciprocité utilisée pour le fonctionnement des Cigales. Ce recours concerne toutes les activités exercées par celle-ci : collecte de l'épargne, recherche des cigaliers, animation des réunions, recherche de projets, sélection de ceux-ci, accompagnement ou suivi⁴⁵. Ce fonctionnement est donc très différent des autres structures de finance solidaire dans la mesure où dans celles-ci une partie des tâches (accueil, étude, accompagnement) est partagée entre salariés et bénévoles alors que les décisions d'attribution ainsi que les décisions politiques (CA, bureau) sont majoritairement prises par des bénévoles. Ce bénévolat multifonctionnel incite les Cigales à mobiliser des réseaux divers en particulier ceux du monde de la création d'entreprise (experts comptables, conseils juridiques). Cette ressource peut être considérée comme une ressource en capital social défini par R. Putnam⁴⁶, (Putnam, 1995, 2000), comme une notion relative aux « caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » (2000)⁴⁷. Cette ressource est aussi une ressource de la réciprocité car le recours à celle-ci montre la capacité des cigaliers à nouer des liens pour le

⁴⁰ Le S de solidaire a été ajouté en 1999. Par souci d'harmonisation nous ajouterons ce S même pour la période 1983-1999

⁴¹ Rouillé d'Orfeuil H., *Economie, le réveil des citoyens, les alternatives à la mondialisation libérale*, Paris, La découverte, Alternatives économiques, 2002, 192 pages.

⁴² Vigier J-P, *Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire*, ED Charles Léopold Mayer, Paris, 2003

⁴³ Expression reprise dans Russo D., Verley., R, *Cigales*, Fondation pour le progrès de l'homme, Dossier pour un débat, décembre 1995

⁴⁴ Les cigaliers bénéficient cependant de déductions fiscales. D'autre part la fédération des cigales reçoit des subventions à l'occasion de programmes (programme Mécange) ou pour financer des salariés permanents. On peut aussi observer que sur certains territoires les Cigales ont pu être impulsées par les collectivités locales.

⁴⁵ Pour le moment nous n'opérons pas la différenciation même si pour les structures (l'ADIE) les fonctions doivent être dissociées. Selon l'ADIE le suivi consiste à demander les comptes financiers, un compte rendu de l'activité alors que l'accompagnement va beaucoup plus loin dans l'aide au porteur de projet.

⁴⁶ Putnam R. (1995), *Bowling alone : America's declining social capital*, *Journal of Democracy* 6(1):65-78, Putnam R. (2000), *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, Simon & Schuster.

⁴⁷ Plusieurs définitions sont données du capital social les plus connues étant celles de Bourdieu et de Coleman mais qui s'inscrivent davantage dans l'individualisme méthodologique. La conception de Putnam envisage le capital social comme ressource susceptible d'engendrer des bénéfices collectifs. Cette conception a fait l'objet de critiques pour son aspect utilitariste (Ponthieux, 2004, Perret, 2003).

bénéfice des porteurs de projet. Ces liens peuvent être qualifiés de liens faibles (M. Granovetter, 2000⁴⁸) ; il s'agit d'un capital social qui relie « bridging » (Putnam, 1995) à la fois les cigaliers entre eux et les cigaliers avec les porteurs de projet. Ce recours illustre l'encastrement social (Granovetter, 2000), culturel et politique des cigaliers (Laville J-L). Cependant le recours aux ressources de la réciprocité ne suffit pas à garantir ce que J-L Laville appelle l'impulsion réciprocitaire (Laville J. L., 1994⁴⁹). En effet la réciprocité peut être étudiée comme une règle stratégique (Cordonnier, p 139, 1993⁵⁰) dans le cadre de la théorie des jeux.

Il s'agit ici de retenir non pas la réciprocité comme simple ressource mais comme principe économique (K. Polanyi 1944⁵¹) se différenciant de l'échange marchand par son caractère non contractuel et de l'échange redistributif par le fait qu'il n'est pas imposé par une autorité centrale (Dacheux, Laville, 2003, p1152). Ce principe implique en effet (J-L Laville 1994, p 29) une référence au lien social ; l'action économique ne peut être comprise sans référence à un lien social qui est volontaire et non hérité. La réciprocité peut ainsi être définie comme « *la relation entre des groupes ou des personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social* » (Dacheux, Laville, 2003, p11)⁵². La réciprocité plus qu'une ressource apparaît pour les tenants de l'économie solidaire comme : « *un principe d'action économique original fondé sur le don* » (Eme, Gardin 2002) qui s'inscrit le plus souvent dans l'économie non monétaire. Ce don qualifié de maussien car il appelle un contre don sans l'obliger, se distingue donc des relations d'échange marchand où l'offre et la demande s'ajustent à travers les mécanismes de prix. La réciprocité constitue une logique d'intercompréhension mutuelle à travers laquelle se co-construisent offre et demande. Même si les Cigales s'inscrivent de fait dans l'économie monétaire leur constitution et leur fonctionnement relèvent du principe de la réciprocité car il s'agit d'une part, d'une action volontaire non contractuelle et non contrainte, mais surtout de la manifestation d'un lien social. C'est parce que des individus se sentent proches d'autres individus n'ayant pas d'accès au financement ou de groupes sociaux développant des projets non financés que des individus vont s'organiser collectivement pour constituer ou rejoindre une Cigales. L'épargnant « prend un risque au profit de la solidarité » (Dughera, 1999) au nom d'un certain principe de justice (P. Glémain, 2004) obéissant à une autre rationalité que la rationalité instrumentale (Weber). Cette rationalité peut être appelée rationalité axiologique (Weber, 1971 ; Enjolras, 2004) c'est-à-dire une « croyance en la valeur intrinsèque inconditionnelle d'ordre éthique, esthétique, religieux ou autre, d'un comportement déterminé qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat » En effet selon JM Servet et D. Vallat (Servet, Vallat, 1999, p254) « *les pratiques de finance solidaire visent à instrumentaliser le crédit ou le capital-risque pour que les liens financiers prennent la forme de liens sociaux* ». Ce constat nous conduit à montrer une deuxième spécificité des cigales c'est-à-dire leur inscription dans des espaces publics de proximité.

22. Un passage à l'espace public à partir d'une forme de contestation qui traduit une certaine capacité de résistance.

Cet engagement des citoyens dans l'acte économique qu'est la participation à une Cigales nous conduit à formuler l'hypothèse de la Cigales comme espace public (Habermas, 1990,1992, 1993 ; Laville J-L, 1994 ; Eme. B, 2003⁵³, 2005 ; Dacheux et Laville, 2003). Si l'espace public est défini par H Arendt comme un « *espace d'apparence où les sujets sociaux se manifestent comme rencontre et être ensemble à travers leurs actions* ». Habermas (1993) présente celui-ci comme un « espace de délibération, de formation d'une volonté rationnelle et critique dans un perspective de consensus animant une démocratie radicale (Eme 2005, Habermas, 1993) ; « *de réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; les*

⁴⁸ Granovetter, M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 2000.

⁴⁹ Laville J.-L. (dir.) *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

⁵⁰ Cordonnier L. [1993] « Normes de réciprocité et comportements stratégiques », pp.139-173, In MAUSS [1993] *Ce que donner veut dire. Don et intérêt*. La Découverte, 273p.

⁵¹ Polanyi K 1944, *La grande transformation*, Paris, 1983, Gallimard.

⁵² ⁵² Dacheux E, Laville J-L, *Introduction à l'économie solidaire et démocratie*, n° 36, Revue Hermès, CNRS Editions, p 9-17.

⁵⁴ Servet J.M, Vallat D., [1999], « Solidarité, finance et création d'entreprises » Rapport du centre Walras : *Exclusion et liens financiers*, Economica, pp 1-15

⁵⁵ Eme B, « Vers la construction d'un espace public de proximité », *Economie solidaire et démocratie*, n° 36, Revue Hermès, CNRS Editions, p 83-90, 2003.

flux de communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique » (Habermas, 1992, p 38756), comme « une caisse de résonance apte à récupérer des problèmes qui [...] doivent être traités par le système politique » (ibid, p 386) ou « *comme un espace permettant l'exercice de droits civiques et politiques qui donnent un sens politique aux actions des citoyens hors de toute appartenance originaire, hors de toute filiation commune* » (Tassin, 1997, Eme 2005). En effet, si l'activité de la Cigales est une action économique pure (action de collecte d'épargne et de financement d'activités et donc allocation d'une ressource rare), la constitution d'une Cigales ainsi que son fonctionnement participent de l'action politique. Les Cigales comme les structures de commerce équitable (Bucolo E, 2003 p 115, Cary P, 200457) s'inscrivent en effet dans « un espace concret de l'intersubjectivité » (Godbout, Caillé A, 2000 ?) mais ont la particularité de mettre sur la scène publique les questions économiques.

Dans le cas des Cigales il s'agit de la question de l'allocation des ressources financières. Les cigaliers par leur action à partir d'un constat d'un « monde injuste » (Boltanski, Chiapello, 1999, p.623)⁵⁸ manifestent la volonté et la possibilité de peser sur le système économique en place, de montrer par leur action que d'autres modes de financement sont possibles, s'inscrivent en résistance à « l'individualisme patrimonial » analysé par A. Orléan (Orléan, 199959) caractéristique du capitalisme patrimonial. En effet, les Cigales créées par les membres de l'ALDEA regroupant des militants des réseaux Espérance⁶⁰; des membres de mouvements non violents (P Macaire) et politiques (gauche autogestionnaire). Cette structure avait pour objectif de gérer l'épargne de manière alternative dans un contexte marqué à la fois par la montée du chômage et par le développement de nouveaux produits financiers offrant un rapport élevé pour l'épargnant. La Cigales, club d'investisseurs n'est qu'un outil au service d'une cause : c'est en effet le manque de ressources financières qui a empêché la constitution d'une société de capital risque solidaire. J-P Gautier (président de la fédération de 1985 à 1987) rappelle lors des 20 ans des Cigales en 2003 que les Cigales amènent à un « *recentrement sur l'être humain et ses besoins, le contrôle démocratique des processus économiques, le respect de la nature et de l'environnement au bénéfice des générations futures, la solidarité à l'échelle planétaire* ». Le cahier des charges des Cigales stipule un « *mode de fonctionnement démocratique, une utilité sociale de la production, la solidarité, un processus de production économe en ressources naturelles et la protection de l'environnement* ». Il s'agit donc pour les cigaliers de résister aux tendances lourdes du marché et donc de s'inscrire dans la vision alternative de l'économie solidaire (J. Prades, RECMA, 2001)⁶¹.

Ces espaces publics se distinguent donc des espaces intermédiaires décrits par L.Rouilleau-Berger (2003)⁶² comme des espaces « *de micro-mobilisation et de résistance collective travaillant l'espace public de manière discrète et continue* » dans la mesure où il s'agit d'espaces construits par des cigaliers pour d'autres catégories. Il ne s'agit pas d'espaces construits par des personnes en situation de « désaffiliation sociale » (Castel, 1991) mais des espaces construits pour certaines de ces catégories. Les Cigales se distinguent en effet de structures comme les tontines étudiées par T. Pairault (Pairault, 1995)⁶³. Celles-ci sont des structures informelles relevant soit d'une solidarité héritée (familiale ou ethnique) soit d'une réciprocité fondée entièrement sur l'intérêt (Pairault, id). En effet, dans les tontines c'est un « initiateur » qui crée une tontine avec comme objectif de collecter les fonds nécessaires ; les autres tontiniers vont accepter de contribuer car ils sont inscrits dans les mêmes réseaux de relation mais aussi, parce qu'ils attendent un retour sous forme de rémunération ou/et d'utilisation des encours épargnés. Il n'y a pas dans ce cas ni contestation du système

⁵⁶ Habermas, J, *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris, 1992.

⁵⁷ P. Cary, *Le commerce équitable. Quelles théories pour quelles pratiques ?* L'Harmattan, Paris, 2004, 149 pages.

⁵⁸ Boltanski L, Chiapello E, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, 843 p.

⁵⁹ Orléan A., *Le pouvoir de la finance*, O. Jacob, 1999

⁶⁰ Ces réseaux regroupaient des chrétiens de gauche représentés notamment par P Sauvage qui avait puisé sa réflexion dans le texte des évêques de France de 1981, « Les nouveaux modes de vie et l'utilisation de l'épargne »

⁶¹ Prades J, « Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire, Pour une approche économique », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 281, juillet 2001, p 20-29, 2001.

⁶² Pairault T, [1995], *L'intégration silencieuse, la petite entreprise en France*, l'Harmattan, Paris 250 pages.

⁶³ Rouilleau-Berger L, (2003), *La production d'espaces intermédiaires Economie solidaire et démocratie*, n° 36, Revue Hermès, CNRS Editions, p 147-156

⁶³ Pairault T, *L'intégration silencieuse, la petite entreprise en France*, l'Harmattan, Paris, 1995, 250 pages.

économique dominant ni à fortiori résistance à ce modèle. Il s'agit de trouver une solution au creux bancaire. Ce recours à la tontine n'est pas incompatible avec un recours au circuit bancaire traditionnel.

Si les Cigales traduisent l'accès à l'espace public reste à qualifier cet espace public. S'agit-il d'un espace public autonome et de proximité (Eme, 2002, 2005) lieu de déploiement de la société civile ? S'agit-il d'un espace public inféodé à la sphère politico administrative, ou espace public institué ou bien d'un espace public stratégique d'influence imprégné par le marketing économique (Eme, 2005). Les cigales présentent la spécificité d'être autonomes par rapport aux pouvoirs publics ? Leur fonctionnement n'est pas dépendant de ressources publiques, les pouvoirs publics ne sont présents dans aucune instance. Cependant la particularité du statut de club d'investisseurs ne lui permet pas d'intervenir dans toutes les structures d'économie solidaire en particulier les associations innovantes susceptibles d'interroger le fonctionnement de l'économie. On peut en effet se poser la question des tensions entre les objectifs affirmés des Cigales et le statut de cette structure. Si les Cigales revendiquent une gestion alternative et locale de l'épargne à partir d'un engagement très fort des cigaliers leur activité consistant à prendre des prises de participation dans des sociétés pose la question d'un isomorphisme institutionnel⁶⁴ marchand (Enjolras, 2001, 2002) défini comme la « *tendance pour des organisations développant leur activité dans un même champ à se ressembler et à se conformer à un modèle dominant* » (Enjolras, 2002 p 69). En effet les critères d'attribution correspondent ils seulement aux valeurs invoquées par les cigaliers ? Ces critères ne sont ils pas influencés par d'autres valeurs, celles qui sont en vigueur dans les structures classiques.

La première hypothèse s'inscrit dans un cadre éthique et suggère l'aspiration des individus (des parties prenantes, mais surtout des usagers, des bénévoles et des professionnels) à une "vie bonne", c'est-à-dire socio économiquement et moralement accomplie (Savidan 2004 ; Glémain 2004), dont les critères sont différents de ceux que leur procurent leurs mondes vécus quotidiens et les systèmes qu'ils soient économiques marchands ou qu'ils soient non marchands. En effet l'aspiration des cigaliers prend corps « *dans les valeurs et les finalités des pratiques d'économie solidaire* » qui, pour être atteintes, passent par la construction d'un agir solidaire entre des individus divers et sans unité identitaire. Cependant dans l'activité économique spécifique de la Cigales ceux-ci sont confrontés à des « *systèmes de régulations externes d'acteurs des divers environnements privés* », ces acteurs appartenant au champ de la création d'entreprise (chambres de commerce et d'industrie, réseaux des créateurs, boutiques de gestion). Nous pouvons donc postuler l'hypothèse d'un passage à l'espace public, mais espace objet de tensions entre les trois espaces définis plus haut. Dans les cigales nous pouvons donc conclure à une logique volontaire (B. Enjolras, 1999) dans la mesure où les cigaliers :

* obéissent à une rationalité axiologique ou en valeur différente de la rationalité instrumentale même si celle-ci n'est pas totalement absente (retour sur investissement) ;

* inscrivent leur action dans la sphère publique, les cigaliers ne constituant pas « une simple clique d'épargnants » (P. Glémain, 2004) mais encadrés dans d'autres réseaux, et manifestant par leur affectation de l'épargne une volonté de montrer que l'épargne peut s'affecter « autrement ».

Adoptent comme norme de comportement la réciprocité (Enjolras B) et non pas la recherche du gain maximal ou le respect de la loi. Le mécanisme d'allocation des ressources obéit donc au principe de réciprocité analysé déjà par K. Polanyi en 1944.

Cependant l'action des cigaliers est une action pour autrui, ce qui nous conduit à nous poser la question de la solidarité en œuvre dans les Cigales. Dans les Cigales il y a bien acte de solidarité et non de générosité (Vigier J-P, 2003)⁶⁵ dans la mesure où les cigaliers acceptent de dépendre des autres, et de reconnaître que les autres dépendent d'eux » alors que dans la générosité il y a don sans attendre de retour. J. P Vigier fait ainsi la différence entre les encours solidaires affectés ensuite sous forme de crédits ou prises de participation qui relèvent de la solidarité et les fonds de partage dont une partie du produit est donnée à des associations. En dehors de cette différence il nous faut s'intéresser au terme solidarité est elle-même polysémique.

23. D'où une solidarité « quasi-démocratique » ?

Si le passage à l'espace public de proximité nous conduit à faire l'hypothèse d'une solidarité construite par les cigaliers et non héritée (Laville, 2005, p 491) du fait d'une insertion dans des liens

⁶⁴ Enjolras B, « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA* n° 261, vol 75, p 68-75, 2001
Enjolras B, *L'économie solidaire et le marché*, L'Harmattan, collection Logiques sociales, Paris, 2001, 201 p.

⁶⁵ Vigier J-P (2003) « L'argent facteur de solidarité, Finance et bien commun n° 15, été 2003, Observatoire de la finance.

J-P Vigier a été président de la SIDI de 1983 à ? , un des fondateurs de Finansol, aujourd'hui président de FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives. Il est l'auteur en 2003 de « Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire »

d'obligation (familiaux ou ethniques) il convient de se poser la question du type de solidarité en œuvre dans les cigales : est elle solidarité démocratique ou solidarité philanthropique (Laville J-L, 2005 a, b) ? En effet s'il y a bien impulsion réciproitaire passage à l'espace public, inscription de l'économique dans le politique reste que la solidarité en œuvre est une solidarité pour autrui (les Cigales du Loiret étudiées par l'équipe du CRIDA en 2002) et à nous interroger sur la possibilité d'une solidarité philanthropique.

Dans la solidarité philanthropique les citoyens sont motivés par « l'altruisme ; ils remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire » (Laville, 2005 p). S'il y a bien la notion de devoir ou de dette présente chez Léon Bourgeois⁶⁶ cette solidarité surtout comme objectif selon J.L Laville de « rétablir la paix sociale, de soulager et de moraliser les pauvres ». Ce « don sans réciprocité » (Ranci, 1990, cité par L-L Laville, 2003⁶⁷) caractéristique de la solidarité philanthropique peut se convertir en instrument de pouvoir ; il s'agit d'un dispositif de hiérarchisation sociale, d'une relation de bienveillance vis à vis des pauvres. Parmi les exemples de cette solidarité on peut inclure le patronage et le paternalisme du XIX^e siècle. Cette solidarité philanthropique est souvent assimilée à la charité notion critiquée surtout par P. Leroux car impliquant une relation verticale ; P. Leroux lui substitue la notion de solidarité car pour lui « la nature a créé les êtres les uns pour les autres et a mis entre eux une solidarité réciproque » (Laville, 2005, p 321). Si la pratique de la charité et de la philanthropie repose sur l'inégalité des conditions nous utiliserons plutôt la notion de solidarité philanthropique car la charité peut être considérée comme une vertu théologique devant être pratiquée par les chrétiens et non un principe de comportement économique. Elle doit donc être abordée plus sous l'angle de la théologie que de la sociologie économique. L'expression plus générale de solidarité philanthropique nous permet ainsi d'observer d'autres instances et acteurs que l'Eglise comme par exemple les fondations moins nombreuses en France que dans les pays anglo-saxons (Archambault, 2004⁶⁸) mais aussi parfois l'Etat (exemple des organisations créées sous le second Empire analysées par A. Gueslin) se méfiant des organisations incorporant une dimension politique.

La solidarité démocratique, elle, est abordée comme une « réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit contrastant avec la charité et la philanthropie » (Laville, 2003, p 241). Dans ce type de solidarité c'est le mouvement social qui est porteur à la fois d'entraide mutuelle mais aussi d'expression revendicative ; ce mouvement est capable d'auto organisation.

Les acteurs sont égaux en droit et la démocratie économique permet l'approfondissement de la démocratie politique ce qui marque bien la différence avec la philanthropie et la charité. Ce principe de démocratisation de la société (Laville, 2003, p 241) s'oppose à la version bienveillante de la solidarité. Cette solidarité est caractéristique du mouvement associationniste d'avant 1848 (Laville, 1999, 2001, 2003, 2005, Chaniel 2001) siècle et théorisée notamment par P. Leroux qui refuse le dévouement comme principe d'action et qui associe action intéressée et désintéressée dans l'association « Un homme qui dans toute sa vie serait placé au point de vue du dévouement serait un être insensé ; et une société d'hommes dont la règle unique serait le dévouement, et qui regarderait comme mauvais tout acte individuel, serait une absurde société. » (P. Leroux cité par Viard, 1997 p 2569). Cette conception de la solidarité pour ces auteurs est très proche de la notion de fraternité à la base d'une organisation économique et qui invalide la discontinuité entre espace public et économie (Laville, 2003 p 242)

Si cette conception de la solidarité démocratique marque une certaine méfiance vis à vis de l'Etat et privilégie l'existence de groupes intermédiaires établissant une communication entre l'Etat et la société, la fin du XIX^e siècle va être marquée par une autre facette de la solidarité démocratique, la solidarité républicaine ou sociale. Cette forme de solidarité caractéristique du courant solidariste représenté surtout par L. Bourgeois (Solidarité, 1896) mais aussi par Duguit, Bouglé, Durkheim introduit l'Etat comme garant de la solidarité entre les citoyens. Pour Léon Bourgeois la solidarité est le résultat d'un état de fait, chaque génération étant usufruitière, et non de la volonté des individus. Pour lui il existe une « solidarité de fait qui est naturelle »,

⁶⁶ Bourgeois Léon, 1896, *Solidarité*, ed 1998, Presses universitaires du Septentrion

⁶⁷ Laville J.-L., « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS n° 21, premier semestre 2003, L'alteréconomie. Quelle autre mondialisation ?*, 2003 p 237-249.

⁶⁸ Archambault, E, « Pourquoi les fondations sont elles si rares en France », *colloque AES, Nantes 2004*, p165-179

⁶⁹ Viard B (1997), « Pierre Leroux et le socialisme républicain », in *Comment peut-on être anticapitaliste ?* Revue du MAUSS, n°9, 1^{er} semestre 1997, La Découverte, p 217-225.

existant à l'intérieur des individus mais aussi entre les individus. « L'homme naît débiteur de l'association humaine » (1896, p 43)⁷⁰, bénéficiaire du fonds social. « L'homme vivant dans la société, et ne pouvant vivre sans elle, est à toute heure un débiteur. Là est la base de ses devoirs, la charge de sa liberté » (p. 38). Cette solidarité vue comme dette sociale entre groupes sociaux et à destination des générations passées amène une intervention de l'Etat garant du règlement de cette dette sociale. Au contraire du socialisme associationnisme l'Etat a la mission de contraindre l'homme à assumer sa dette sociale. Si la solidarité redistributive désignant les normes et les prestations établies par l'Etat est bien une solidarité démocratique il s'agit d'une solidarité abstraite compatible avec la prédominance de l'économie de marché.

La première facette de la solidarité démocratique caractéristique pour Laville du socialisme associationniste désigne le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux et est donc réciprocaire.

Dans les Cigales comme dans les autres structures de finance solidaire présentes dans les pays développés la solidarité est verticale dans la mesure où les bénéficiaires sont différents des adhérents et non pas solidarité horizontale car n'y a pas concordance entre les bénéficiaires et les adhérents (Bastide L, Garrabe M, Fas C, 2001).⁷¹ Il y a bien asymétrie entre le cigalier et le porteur de projet ce qui pose la question de l'enfermement possible du porteur de projet dans la dépendance et/ ou l'instauration de véritables liens démocratiques. L'analyse des structures de coopération d'épargne et de crédit du 19ème siècle posait déjà la question de la solidarité en œuvre. En effet le mouvement ouvrier n'a pas été moteur dans la coopération d'épargne et de crédit dans la mesure où l'endettement était souvent considéré comme source d'aliénation (pratique surtout du crédit à la consommation dans les magasins d'entreprise visant à obtenir la paix sociale). On constate en effet que certaines de ces structures ont été créées d'abord par des philanthropes (Raiffeissen en Allemagne, Desjardins au Québec, Durand en France) soucieux de réduire la pauvreté des agriculteurs exclus du crédit bancaire, de mettre fin aux pratiques usuraires et donc de susciter la coopération d'épargne et de crédit comme moyen de lutter contre la pauvreté. Dans le cas de ces caisses on peut observer un fort encadrement du clergé notamment en France (Delouvrier P, 2002) par opposition au Crédit agricole contrôlé davantage par les notables républicains. S'il y a bien coopération d'épargne et de crédit cette coopération est encadrée, contrôlée. Cette forme de coopération d'épargne et de crédit s'oppose à la volonté de certains auteurs du courant socialiste comme P. Buechez considérant les banques du travail comme un outil de promotion de la coopération de production. Si dans ces caisses il y a bien passage du statut de bénéficiaire à un statut de sociétaire et d'épargnant (Gueslin, 1998)⁷², s'il y a solidarité illimitée pour les sociétaires la solidarité présente dans ces caisses est loin d'une solidarité démocratique.

Elles n'ont pas pour objectif de remettre en cause alors le système dominant au contraire des propositions d'un Buechez, Beluze (Crédit au travail) ou d'un Proudhon (Banque du peuple de 1849) ; elles s'opposent surtout à l'intervention de l'Etat en mettant au contraire l'accent sur un fort ancrage territorial et une solidarité géographique. L'évolution de cette coopération d'épargne et de crédit va aller, après la première guerre mondiale vers un accroissement du rôle de l'Etat (en France loi de 1920 sur le crédit agricole).

Dans les Cigales il y a solidarité volontaire de la part d'épargnants citoyens disposant d'une liberté d'épargner (H. Puel, 2000, p 27)⁷³. Cette solidarité volontaire s'apparente donc à de la solidarité philanthropique d'épargnants bienveillants, altruistes incorporant dans leur fonction d'utilité « l'amélioration du sort d'un ou de plusieurs autres individus » (L. Coordonnier, 1993)⁷⁴ Cependant plusieurs éléments nous amènent à faire l'hypothèse d'une solidarité quasi-démocratique En effet les cigaliers inscrivent leur action dans l'espace dans l'espace public, ils posent la question de la transformation du système économique. Il ne s'agit pas seulement de se positionner dans le creux bancaire comme d'autres structures de finance solidaire mais de faire émerger d'autres activités et de gérer l'épargne de façon alternative. Il y a solidarité quasi-démocratique car il s'agit au-delà des interventions individuelles d'interroger l'économie à partir d'une impulsion réciprocaire. Les Cigales sont aussi des organismes d'éducation populaire pour les cigaliers mais aussi pour les bénéficiaires. A travers la prise de participation et les rencontres cigaliers porteur de projet va pouvoir s'effectuer une coconstruction du service.

⁷⁰ Bourgeois, Ibid, p 4

⁷¹ Bastide L, Garrabe M, Fas C, [2001], « Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire », *RECMA*, n° 280, avril 2001, p 12-36.

⁷² Gueslin André, *L'invention de l'économie sociale*, Economica, Paris, 1998.

⁷³ Puel Hugues, « Les trois libertés de l'épargnant, un questionnement éthique incontournable », *Economie et humanisme*, n° 352, 2000.

⁷⁴ Nous ne traiterons pas ici de la question des différentes formes d'altruisme qu'il soit véritable ou paternaliste (Coordonnier 1993, Becker 1976). Nous noterons que celui implique une asymétrie entre le donneur et le bénéficiaire alors que dans la solidarité démocratique il y a réciprocity.

A partir de cette apparente contradiction il s'agit de voir à travers ce travail comment se construit ce passage à l'espace public ; comment les cigaliers mobilisent ils leurs réseaux ; quel type de capital social est mobilisé ? Quelle est la place du bénéficiaire ? Dans cette construction du service y a t il adéquation entre les attentes des cigaliers et des porteurs de projet ? Ont-ils la même logique (Enjolras, Boltanski et Thévenot) ? N'y a t il pas contradiction entre les attentes des cigaliers et les attentes de porteurs de projet ? Ces questions sont d'autant plus importantes que la relation de crédit est analysée comme relation d'agence marquée par l'asymétrie d'information et l'aléa moral qui en résulte. Cette relation d'agence est spécifique dans le domaine des Cigales dans la mesure où les attentes des cigaliers ne sont pas seulement en termes de maximisation du gain.

Aussi nous faut il brièvement analyser l'évolution du mouvement des Cigales avant de nous pencher plus particulièrement sur les Cigales d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique.

3. L'évolution du mouvement des cigales.

31. Le faible développement de ce mouvement

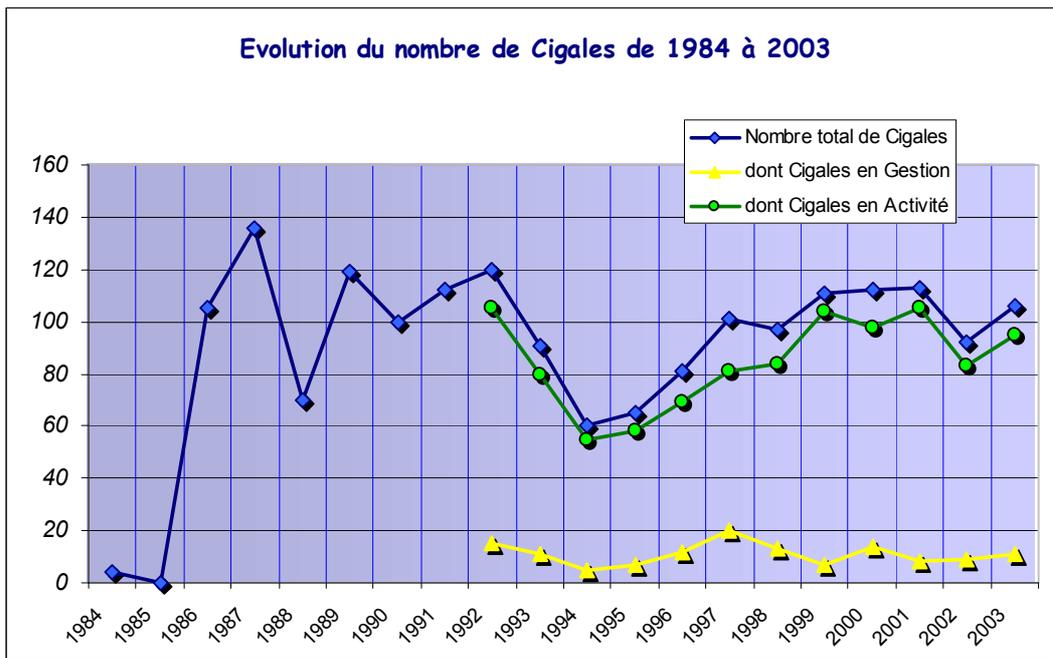
Si l'évolution de ce mouvement est parfois difficile à mesurer en raison de statistiques non disponibles sur certaines périodes (données non remontées à la fédération, non distinction entre Cigales de gestion et en activité⁷⁵ pour certaines périodes) l'étude réalisée par D. Nouvel (Eléments statistiques concernant les clubs d'investissements solidaires "Cigales" et les entreprises « cigalées »)⁷⁶ en 2004 nous permet de voir la progression importante du nombre de cigales pendant la phase de démarrage puis une augmentation lente et surtout irrégulière (crises en 1988 et 1994). Si un redémarrage est observé à partir de 1995, la progression est stoppée dès 2000. En 2003 le nombre de Cigales en activité est de 95, celui de cigaliers autour de 1300 (une moyenne de 14 par cigale). L'encours total calculé par la Fédération est de 135 616 € pour 44 clubs (chiffres fournis par les clubs à la fédération) soit plus de 3000 euros par club, ce qui donne un total très approximatif de 285 000 € (1 ou 2 investissements possibles par an par club).

Cette faible croissance est à rapprocher de la croissance importantes des autres structures de finance solidaire telles que l'ADIE ou France active mobilisant davantage les ressources marchandes et de la redistribution. Cette faible progression a été soulevée lors des 20 ans des cigales en septembre 2003 alors que le mouvement altermondialiste lui paraissait en expansion (C. Dorival, 2003⁷⁷). C. Dorival souligne, en effet, les faibles moyens des Cigales ainsi que la pratique très exigeante de cette forme d'épargne, le risque encouru alors que d'autres formes d'épargne solidaire comme les produits bancaires proposés par les banques ou les produits d'épargne salariale solidaire se sont développés.

⁷⁵ Une Cigales est en activité pendant 5 ans période pendant laquelle les cigaliers épargnent et investissent dans des sociétés. Au bout de 5 ans cette activité est arrêtée et la Cigales passe en gestion c'est-à-dire qu'elle gère les différentes entreprises où elle est intervenue. Cependant il est possible pour les Cigales de renouveler leur période d'activité une fois. Au maximum la durée d'activité d'une Cigales est donc de 10 ans (cas de soleil breton en Ille et Vilaine).

⁷⁶ Dans le cadre de la Formation DESS gestion des entreprises de l'Economie Sociale. Université du Mans, Année 2003-2004, pour validation du cours Statistiques avec M. Philippe KAMINSKI (Insee – Addes)

⁷⁷ Dorival Camille, « Les cigales investissent utile et local », *Alternatives économiques*, n° 219, novembre 2003, p 46-48



Source : D. Nouvel, Eléments statistiques concernant les clubs d'investissements solidaires "Cigales" et les entreprises « cigalées », 2004

32. Un développement très inégal suivant les régions.

Deux régions se distinguent tout particulièrement, la Région Nord et la Région Ile de France (40% des Cigales en fin 2003). En effet la région Ile-de-France est le creuset des "intellectuels utopistes" pour une économie alternative (P. Sauvage) et du mouvement des Cigales, et la région Nord si elle est selon D. Nouvel historiquement une « tradition solidaire dans les pratiques » a surtout été marquée par les restructurations industrielles ayant conduit à la mobilisation de plusieurs réseaux (associations, syndicats, églises, secteur de l'économie sociale, Région Nord Pas de Calais). La création d'Autonomie et Solidarité, société de capital risque solidaire en 1990 et de la Caisse solidaire Nord Pas de Calais en 1997 sont le fruit de cette mobilisation. Ce poids est mesuré par le nombre de Cigales en activité (21 en Ile de France, 17 dans le Nord Pas de Calais, 7 en Bretagne dont 4 en Ile et Vilaine, 7 dans la région Centre⁷⁸) aussi par le nombre d'entreprises cigalées (48% des entreprises cigalées le sont dans la région Pas de Calais et 25% dans la région Ile de France sur un échantillon de 214 entreprises cigalées et étudiées par D. Nouvel) ainsi que par la structuration du mouvement (quatre associations territoriales⁷⁹ dont une en Ile et Vilaine et une association de soutien en PACA). Si la Bretagne est une région où la proportion de Cigales est beaucoup moins importante le mouvement est ancien⁸⁰ et l'Ille et Vilaine est un département où le nombre de cigales est un des plus importants (en 2005, 4 cigales en activité, deux cigales de gestion, 55 cigaliers épargnant effectivement et surtout la présence d'une association territoriale). La part de la Bretagne dans les entreprises cigalées n'est que de 4% du total soit en quatrième position mais loin derrière l'Ile de France et le Nord Pas de Calais.

33. Un taux d'investissement relativement faible par rapport aux encours épargnés mais en augmentation.

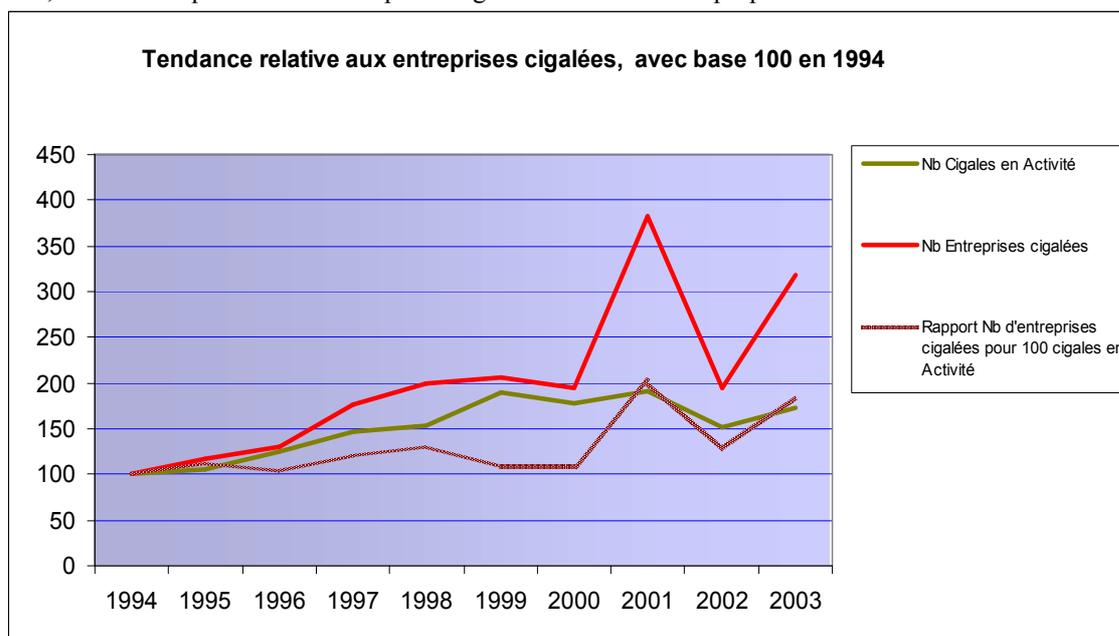
Les différents rapports d'activité ainsi que l'étude menée par D. Nouvel traduisent le passage d'une phase de d'expérimentation à une phase de développement. En effet jusqu'en 2000, l'évolution du nombre d'entreprises cigalées a été quasi proportionnelle (voire légèrement supérieure) à celle du nombre des Cigales en activité. Le rapport "nombre d'entreprises cigalées" à celui "nombre de Cigales en activité" est resté stable autour de 35 entreprises cigalées pour 100 Cigales en activité. A partir de l'an 2000, les tendances diffèrent. Si le nombre de Cigales en activité a tendance à s'infléchir en dessous de 100 clubs (95 en 2003), celui des entreprises cigalées affiche une tendance en augmentation, avec une moyenne de plus de 50 entreprises cigalées

⁷⁸ Rapport d'activité 2003, fédération des Cigales, mars 2004.

⁷⁹ Une association territoriale regroupe plusieurs cigales d'un département ou d'une région, coordonne l'activité de celles-ci, mutualise les moyens. L'A.T d'Ille et Vilaine a été créée en 1999.

⁸⁰ Cigales de Redon en 1985 et Cigales de Rennes la même année. Les Cigales de Redon ont été considérées par la fédération et d'autres mouvements (France active) comme un laboratoire de ce mouvement (entretien M. Soudée mars 2005) ce

par an. En 10 ans (base 100 en 1994), le poids des clubs Cigales en activité a été multiplié dans des proportions de 1,5 à 2 alors que celui des entreprises cigalées l'a été dans des proportions de 2 à 3.



Source : D. Nouvel, Eléments statistiques concernant les clubs d'investissements solidaires "Cigales" et les entreprises « cigalées », 2004

Cependant ces données sont des données brutes et ne sont pas rapportées aux encours épargnés. Les montants investis par Cigale varient entre 2100€ et 3000€ (D. Nouvel) par an (plus de 2000€ selon le rapport d'activité 2003).

Le travail effectué en Ile et Vilaine fait apparaître une différence importante selon les Cigales : un taux d'investissement important pour certaines d'entre elles (Solidel, En avant) et un taux très faible pour la Cigales « Coup de pouce Roumanie » et « Z ». La Cigales « Soleil breton » après avoir beaucoup investi de 1998 à 2001 se trouve dans une phase de sous investissement. Les cigaliers interviewés dans notre enquête soulèvent d'ailleurs une insatisfaction liée à l'insuffisance de projets : sur 30 cigaliers d'Ile et Vilaine 9 soulignent le manque de projets financés, alors que 5 soulignent leur manque de viabilité « on a que les canards boiteux » souligne un cigalier de Soleil Breton.

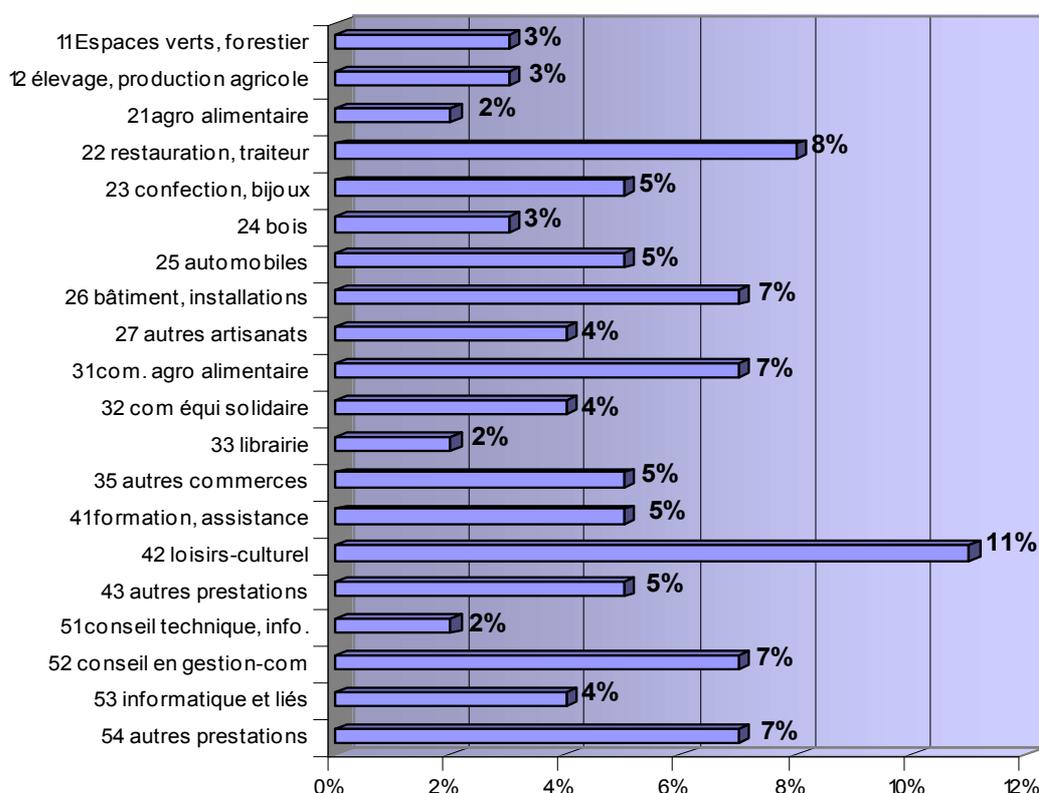
32. La faiblesse des projets d'économie sociale et solidaire au profit d'entreprises traditionnelles situées dans le creux bancaire.

Alors que dans la charte des Cigales de 1985 édictée en 1985 les Cigales s'inscrivaient dans une logique alternative de résistance il semble que la problématique de l'insertion ait supplanté cette logique. J Dughera président de la fédération de 1994 à 2001 se pose la question de l'alternatif et du solidaire et émet l'hypothèse d'un rôle de « Samu social » joué par les Cigales (Les cahiers n°4, 2003).

341. Les faits

Les données sont relativement difficiles à interpréter dans la mesure où les classifications opérées par la fédération et par l'enquête effectuée par D. Nouvel ne correspondent pas toujours. Selon la classification classique en secteurs d'activité les entreprises cigalées de l'échantillon semblent principalement relever du secteur d'activité "2 Artisanat" pour 35% (poids de la restauration mais aussi du bâtiment) et bien en second du secteur "4 Services à la personne" avec 21% (poids du loisir culture) voire "5 Services aux entreprises" avec 20%. Cette classification ne permet pas de déterminer si ces différentes entreprises appartiennent ou non à l'économie solidaire dans la mesure où il faudrait analyser en détail l'activité pratiquée (quel commerce, type de bâtiment).

Secteurs d'Activités (classes étendues)



Source : D. Nouvel, Eléments statistiques concernant les clubs d'investissements solidaires "Cigales" et les entreprises « cigalées », 2004.

Les entreprises cigalées sont le plus souvent des micro-entreprises : presque 1 cigalée sur 2, est une entreprise qui a créé 2 emplois au plus. 1/3 des cigalées (35%) sont des entreprises de 3 à 9 salariés et seulement 17% ont 10 salariés. Il apparaît que le poids des micro entreprises soit plus important dans les entreprises cigalées le plus récemment (selon D. Nouvel les entreprises ayant créé 3 emplois et plus représentent 2/5 des très jeunes cigalées de moins de 5 ans, 1/2 des cigalées de 5 à 10 ans d'ancienneté, 2/3 des cigalées de 10 à 15 ans d'ancienneté, 9/10 des cigalées de plus de 15 ans d'ancienneté).

L'étude portant sur les motivations des créateurs montre la prédominance de la réinsertion par la création d'entreprises (60% des créations) loin devant les motivations liées à "l'Ecologie" ou aux "animations socio-culturelles" (17%), le "Développement local" et le "Commerce équitable" (D. Nouvel). Ce constat fait par D. Nouvel rejoint les observations que nous pouvons faire en analysant les différents rapports d'activité de la fédération ainsi que les autres études notamment celle de la FAPE (fondation agir pour l'emploi d'EDF-GDF) en 1999.

342. L'analyse.

En effet à partir du début des années 90 l'inscription des Cigales s'effectue dans le cadre de la lutte contre le chômage. P. Sauvage (un des fondateurs du mouvement) se pose, en 1998, la question de la perte de sens des cigales : passage d'une économie alternative vers une économie « plurielle » (écho des cigales juin 1999). Lors des 20 ans des cigales J-P Gautier ancien président de la fédération (2003, Les cahiers n°4, p18) constate que les Cigales semblent perdues dans le décor des différentes structures de finance solidaire dans un contexte marqué par la persistance du chômage ; selon L. de la Roncière président de la fédération de 1988 à 1992, (cahiers n°4, 2003) les Cigales ne prennent pas la mesure de leur rôle structurant mais sont souvent cantonnées à un rôle de guichet et donc à une certaine marginalité.. L'évolution des Cigales vers des porteurs de projets exclus du crédit bancaire se matérialise d'ailleurs en 2000 par l'ajout du S (solidaire) au terme Cigale. Cet ajout tient au poids des structures d'insertion financées par les cigales. Ces constats étaient déjà ceux de l'étude de la FAPE effectuée en 1999 : 45% des créateurs étaient chômeurs au moment de la demande, 15% des bénéficiaires de minima sociaux. Sur les 45% restants la moitié est à l'origine d'une structure d'insertion. La moitié des créateurs n'avaient pas accès au crédit bancaire au moment de la création ce qui semble confirmer le fait que les Cigales s'inscrivent comme les autres structures de finance solidaire en partie dans le creux bancaire. Ce

constat est confirmé par l'examen des investissements réalisés par les cigales d'Ille et Vilaine (voir tableau sur les investissements réalisés par les cigales d'Ille et Vilaine depuis 1997) où la part des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que celles des autres structures d'économie sociale et solidaire est faible. Si le statut de club d'investisseurs ne permet pas la prise de participation des Cigales dans des associations (ou en comptes courants associés) et peut expliquer en partie la faible intervention dans ces structures il nous semble qu'il faille pousser plus loin l'analyse. En effet, d'une part certaines associations ayant une activité économique pourraient adopter des statuts différents (SARL, SCOP, SCIC) et d'autre part on peut observer que certaines Cigales se positionnant sur certaines associations interviennent sous d'autres formes en contournant les obligations statutaires : avances remboursables (exemple en Ille et Vilaine de Coup de pouce Roumanie et de l'association EPI). Il nous faut donc nous interroger sur la relation existante entre les cigales constituées de cigaliers encadrés socialement politiquement et les porteurs de projet, sur les attentes respectives de ces agents. Après avoir présenté la relation cigalier porteur de projet comme une relation d'agence spécifique il nous semble important de travailler sur les attentes des cigaliers.

4. La relation cigalier ou cigaleur une relation d'agence spécifique ?

4.1. La relation de crédit une relation d'agence (Pascal).

Depuis les années 1980 (Hart, 1987), la théorie de l'agence, portée par l'interaction stratégique entre un principal (banquier) et un agent (Client), prévaut à l'analyse des relations d'épargne et de crédit, voire d'assurance. Les économistes expliquent l'équilibre de cette relation au moyen d'incitations financières à révéler des informations dans le cadre de l'échange interindividuel banquier-client (G.Akerloff et J.Yellen, 1986)⁸¹, ou bien de la mise en place de contrats complets contraignant les acteurs (JJ.Laffont 1991, 189-206). Mais, la pratique de la finance solidaire modifie profondément ce contexte d'analyse.

En effet, nous avons affaire à une confiance située qui peut être interprétée comme un véritable lubrifiant social (P.Glémain, 2005b). En d'autres termes, cela signifie que la calculabilité perd de sa pertinence puisque l'altruisme devient le facteur déterminant de la mise en relation des acteurs à besoin ou capacité de financement. Il y a combinaison d'observabilité de l'action (soutien et accompagnement du projet) et absence *a priori* d'aléa sur le produit (la plupart des produits bancaires et financiers solidaires sont labellisés Finansol). En outre, dans le cadre de la finance solidaire, nous sommes en présence d'acteurs du financement qui sont soit des institutionnels, soit des épargnants solidaires.

Leurs stratégies relèvent d'une « bataille des sexes »⁸² parce que « le » servir la cohésion sociale prime sur les intérêts individuels de la personne physique (utilité) ou morale (capacité concurrentielle de la firme bancaire). Les épargnants solidaires agissent soit comme principal lorsqu'ils se constituent en clique d'épargnants (Cigales, Clefes...) (P.Glémain 2004, 54-55), soit en qualité d'agent quand ils demandent des produits bancaires et financiers solidaires auprès des banques et des établissements de crédit dédiés. L'approche standard de la théorie de l'agence mérite donc d'être revisitée. Qu'en est-il de la microéconomie bancaire ?

Comme le souligne AG.Vaubourg (2002), peu de travaux théoriques explicitement consacrés aux pratiques bancaires liés aux conventions de services (accès à la carte bancaire, gratuité des frais d'opposition, franchises d'agios) existent. Elle s'intéresse plus particulièrement à la question de l'instauration d'un service bancaire de base à partir d'une incitation à l'élargissement de la gamme des lots bancaires (paquets). Toutefois, elle se focalise sur l'exclusion bancaire des « clients » dans un contexte d'industrie bancaire concurrentielle. Or, en finances solidaires, les agents ne sont pas des clients mais des usagers. De fait, la question de l'accessibilité à la carte bancaire ou à la négociation des agios ne se pose pas. En revanche, l'hypothèse d'une offre de lots combinant des services bancaires solidaires, tels que : disposer de moyens de paiement pour son reste-à-vivre pour les ménages, ainsi que de petits montants en fonds propres ou d'investissement pour les entreprises solos, semble des plus intéressantes à tester. Nous pouvons dans ce cas utiliser les analyses microéconomiques des comportements d'offre et de demande. Mais, le postulat de comportements calculateur-optimisateur ne traduit pas la réalité socio-économique observée. Les gains à l'élargissement de la gamme des produits bancaires relève donc plutôt d'une analyse d'impact que de surplus individuels, ou de rentes. Les opérateurs bancaires sont donc loin du modèle de duopole de Bertrand faisant jouer deux entreprises qui se partagent le marché local, parce que

⁸¹ *Efficiency wage models of the labour market*, Cambridge University Press.

⁸² Nous rappelons ici que ce jeu coopératif repose sur Madame qui préfère aller au théâtre et Monsieur qui préfère aller au match, amis tous les deux préfèrent « sortir ensemble ». Dès lors, l'équilibre de Nash ne peut pas être accepté comme concept de solutions. Il n'existe pas de stratégie dominante. Ce petit jeu est très bien explicité par I.Stewart (1999) « Les lois du marché » in *Dossier pour la science*, Les Mathématiques sociales, pp.96-99. Ici p.98, encart n°2.

le *creux bancaire* a stigmatisé des clientèles de fragiles (isolés, reliés et flottants selon JJ.Gouguet et R.Jarry (2002)) que seules les finances solidaires considèrent.

La stratégie bancaire consiste alors à penser et à offrir des lots de « biens de recherche⁸³ », satisfaisants à la fois les attentes des épargnants solidaires et, celles des usagers des finances solidaires. Elle peut également se traduire par une externalisation du services de prêt, déléguée à un organisme social comme par exemple le prêt stabilité sur Angers résultant d'une relation imbriquée d'agence établie entre : le Crédit Municipal de Nantes (Principal), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers (Agent prestataire) qui est lui même le principal des usagers (agents bénéficiaires). Par conséquent, les modélisations inspirées de la théorie des jeux ne nous permettent pas en l'état de définir les issues du *bundling* (solutions d'équilibre), donc la matrice des gains. Lever cette impasse, c'est soutenir l'hypothèse d'engagements forts (promesses à tenir) dans un contexte de jeu coopératif où les joueurs (principaux et agents solidaires) se coalisent dans l'intérêt de tous. Nous serions alors dans l'obligation de déterminer un équilibre fort, défini par H.Moulin (1981), qui fait qu'aucun joueur n'a intérêt à changer unilatéralement de stratégie. Cela est possible si il y a abdication volontaire des joueurs, c'est-à-dire « se renier soi-même au nom de l'intérêt commun », même si pour E.Durkheim « *un pareil sacrifice (abdiquer son indépendance) est le plus intolérable qui soit* ». Or, c'est le cas en finances solidaires.

L'ensemble des contraintes méthodologiques soulevées nous conduit à interroger la socio-économie des comportements bancaires et d'épargnants solidaires.

42. Les cigaliers : quel encastrement ?

Les différentes études réalisées sur les épargnants solidaires en particulier celle réalisée par E. Duluc pour Finansol (Etude Public cible de l'épargne solidaire et publiée en Octobre 2002 sur un échantillon très petit de 64 personnes physiques) ainsi que l'étude réalisée pour le baromètre des finances solidaires et le CREDOC par A. Couvreur⁸⁴ montrent que les épargnants solidaires sont :

- Des hommes 63,6 % de cette population sont des hommes contre 31,8 % de femmes, les 4,5 % manquants étant des personnes ayant répondu en couple. (chiffres de l'enquête d'E. Duluc). Si on prend comme critères la connaissance et l'intérêt pour les produits dits solidaires la proportion d'hommes est aussi plus importante (17% des hommes contre 12% des femmes déclarent connaître l'épargne solidaire selon l'étude d'A. Couvreur)
- Relativement âgés : 31,8 % des épargnants solidaires sont âgés de plus de 66 ans ; 21,2 % ont entre 56 et 65 ans et 19,7 % ont entre 46 et 55 ans. Les épargnants solidaires de moins de 35 ans sont peu nombreux. Ainsi, les retraités représentent 37,9 % de la population des épargnants solidaires (E. Duluc).

Détiennent un capital culturel élevé. En effet 86,4 % ont un niveau d'études supérieur. De plus ils appartiennent aux PCS cadres et professions intellectuelles supérieures (28,8 % des épargnants solidaires) et professions intermédiaires (15,2%). Aucun épargnant retenu par cette enquête n'appartient à la PCS ouvrier. A ce fort capital culturel est associé un capital économique relativement important mais il y a une différence entre ceux qui se déclarent prêts à souscrire un produit et ceux qui souscrivent effectivement un produit. 16% des personnes ayant un revenu supérieur à 3650 € sont prêts à souscrire des produits contre 8% pour l'ensemble de la population (A. Couvreur, 2002). Pour les personnes souscrivant ces produits 98,8 % perçoivent mensuellement entre 2 400 et 3 100 euros, alors que 18,2 % ont un revenu compris entre 1 700 et 2 400 euros et 21,2 % gagnent entre 1 000 et 1 700 euros (E. Duluc). La part des épargnants percevant des revenus inférieurs à 1 000 euros est très faible.

L'étude d'E. Duluc permet de connaître aussi les motivations des épargnants solidaires. Pour 59,1 % de cette population, il s'agit de faire un acte de solidarité sans autre précision, tandis que pour 39,4 % d'entre eux, c'est davantage la volonté de donner un sens à leur argent qui prime sans précision. L'étude d'A. Couvreur permet de mesurer la destination désirée de cette épargne : pour 35% il s'agit d'aider les personnes en difficulté, puis l'environnement et le développement régional. L'aide aux pays du Sud et le soutien au logement social ne motivent que 12% des (A. Couvreur, 2003) personnes désireuses de souscrire alors que les placements destinés à ces secteurs occupent une place importante. Cette étude semble indiquer une dimension de proximité dans l'épargne solidaire. Pour aller au-delà de ces enquêtes de motivation l'étude réalisée par E. Duluc pour Finansol s'interroge sur les sources de connaissance des produits solidaires : il apparaît que 37,9 % des épargnants solidaires ont connu cette pratique par une association alors que les médias représentent le second mode de connaissance de l'épargne solidaire, suivi par le bouche à oreille et les réseaux religieux. Il semble que les banques même de l'économie sociale ne soient pas les vecteurs de l'épargne solidaire. Les freins mis en

⁸³ Définis comme des biens dont la qualité est certifiée avant achat. C'est le cas des produits sous label Finansol.

⁸⁴ Couvreur A., « Les français et l'épargne solidaire », *Rapport d'étude dans le cadre du baromètre des finances solidaires*, CREDOC, octobre 2003. L'enquête a été menée dans la seconde quinzaine du mois d'octobre 2003 auprès de 627 personnes représentatives de la population de plus de 18 ans.

évidence par l'enquête Finansol sont le manque de moyens financiers, puis un manque de connaissance et d'informations sur les produits notamment par les banques. Ces freins sont confirmés par l'enquête de notoriété menée par A. Couvreur qui montre que si cette notoriété augmente (15% en 2003 contre 12% en 2001) est encore faible surtout si on la compare à celle du commerce équitable. Selon l'étude menée par Finansol il semble que l'incitation fiscale soit trop faible et peu lisible.

Au-delà du profil sociodémographique des épargnants solidaires l'enquête Finansol a essayé d'analyser l'encastrement des épargnants solidaires. Ils se caractérisent par un fort degré d'engagement. En effet ils sont d'abord engagés dans la vie associative : 83 % des épargnants solidaires sont bénévoles ou membres d'associations. 33 % d'entre eux s'investissent dans 1 association ; 48 % dans 2 voire 3 associations et 4,5 % dans 4 associations et plus. Ils sont surtout actifs dans des associations humanitaires, puis culturelles, religieuses et politiques et lisent tous, soit en détail, soit en les survolant, les supports d'information envoyés par leurs associations.

Ce sont également des donateurs réguliers. En effet, 74 % des épargnants solidaires effectuent fréquemment, c'est-à-dire plusieurs fois par an, des dons financiers. 17 % font des dons 1 fois par an et seuls 6 % ne donnent jamais d'argent à des organismes associatifs. Ces dons sont le plus souvent destinés à des associations oeuvrant dans l'humanitaire ou à caractère religieux. Ce fort encastrement religieux et humanitaire est lié aux produits labellisés par Finansol : en effet deux grands organismes sont bénéficiaires des différents produits labellisés : Habitat et humanisme pour l'insertion par le logement et le CCFD par l'intermédiaire de la SIDI et du fonds de partage faim et développement (Respectivement 91 et 82 millions d'euros sur 536 millions d'euros comptabilisés par le baromètre La Croix- Finansol-IPSOS de 2004).

Cet engagement se traduit par un engagement dans l'action économique : en effet presque 90 % des épargnants solidaires achètent des produits issus du commerce équitable dont 67% occasionnellement et 21 % de manière régulière. Près de la moitié d'entre eux vont faire ces achats dans des boutiques spécialisées (artisans du monde); les autres allant dans des grandes surfaces (18,2 %) ou dans des relais locaux d'associations (10,6 %).

Si ce travail d'enquête est insuffisant (déjà ancien et ne tenant pas compte du développement de l'épargne salariale, peu de réponses, pas de tri suivant le type de produit souscrit, portant sur des produits correspondant à un label⁸⁵) il révèle cependant un fort engagement des épargnants dits solidaires : achat de produits issus du commerce équitable, participation associative, encastrement religieux assez important.

Nous avons voulu approfondir ce travail auprès des cigales d'Ille et Vilaine (4 en activité) et de Loire Atlantique (une Cigales). Notre objet était surtout d'observer le type d'encastrement des cigaliers, d'essayer de mesurer leurs attentes en ne nous tenant pas seulement aux questions de motivations mais en étudiant les réseaux d'appartenance des cigaliers. Ces réseaux ainsi que ces attentes nous permettent d'analyser la ou les logiques d'action des cigaliers et de la ou les confronter avec la réalité des projets financés, afin de caractériser la relation cigalier porteur de projet. Est-ce une relation d'agence ? Si oui avec quelles spécificités ? Il ressort de notre enquête auprès des cigaliers d'Ille et Vilaine et de Loire atlantique :

- Un profil socio-démographique semblable à celui des différentes enquêtes réalisées jusqu'à présent. Les cigaliers sont surtout des hommes : 37 sur 55 pour les Cigales en activité (66%) en Ille et Vilaine, presque en totalité pour les deux Cigales de gestion (une cigale d'entreprise et une cigale créée à l'initiative du mouvement chrétien des cadres), plus de la moitié pour Civelles. En ce qui concerne les réponses reçues la part des hommes est aussi plus importante (19 sur 30 en Ille et Vilaine, quatre sur six pour Civelles). Cette part est surtout importante dans les responsabilités exercées : pour 4 Cigales en exercice en Ille et Vilaine on compte 3 gérants, 1 cogérant et seulement une cogérante (pour Soleil Breton). Le président et le secrétaire de l'AT d'Ille et Vilaine sont tous les deux des hommes. Seule une femme est trésorière d'une Cigale (coup de pouce Roumanie). Si cette observation corrobore des observations déjà effectuées pour d'autres structures de finance solidaire il faut nuancer cette observation dans la mesure où la structure par sexe est très différente suivant le type de Cigales observée : Les deux Cigales de gestion « En avant » et « Solidel » sont presque exclusivement composées d'hommes. Ces deux Cigales sont proches du monde de l'entreprise : l'une est composée de cadres et de chefs d'entreprise appartenant au mouvement chrétien des cadres (M.C.C) souhaitant « faire quelque chose pour l'emploi » (entretien avec R. Troprès en 2002 membre du MCC, secrétaire de l'AT) ; l'autre Solidel Cigales d'entreprise EDT- GDF a aussi été initiée par des cadres de cette entreprise. Les Cigales composées à partir d'autres réseaux sont davantage mixtes (7H, 5F pour coup de pouce Roumanie ; 10H, 7F pour soleil breton, 8H, 5F pour Cigallo et six hommes pour trois femmes pour Civelles en Loire atlantique). Ce premier constat nous amène donc à nous interroger sur la constitution des Cigales, leur genèse

-Relativement âgés ce qui correspond à la sociologie des épargnants solidaires. Si les épargnants se répartissent de façon à peu près égale selon les classes d'âge l'âge médian des cigaliers ayant répondu est de 50 ans.

⁸⁵ Les parts d'Herrickoia société de capital risque de proximité sont labellisées comme produit dit solidaire alors que celle de Bretagne capital solidaire ne sont pas alors qu'il s'agit de structures aux caractéristiques voisines. BCS n'a pas demandé de label...

Classe d'âge	-30ans	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	+65 ans
Effectif	0	5	4	6	4 dont 1 a 50 ans	5	4	2	6

- Ont un niveau d'étude élevé et plus élevé que celui de la moyenne des épargnants solidaires : sur 30 cigaliers d'Ille et Vilaine 22 ont un niveau d'études égal ou supérieur à bac +4, 5 un niveau bac +2, et 3 un niveau bac. Ce niveau d'études est à mettre en relation avec l'appartenance socio professionnelle :

Profession et catégorie socioprofessionnelle	PCS 2	PCS 3	PCS 4	PCS 72	PCS 73
Nombre	4	20 dont une personne sans emploi	6 dont une personne sans emploi	1	5

Cette observation est confirmée par l'examen de la totalité des cigaliers que ce soit des Cigales en activité ou en gestion. Si ces observations corroborent les études déjà effectuées (Finansol) il semble que la proportion de cigaliers dotés d'un fort capital culturel soit plus forte pour les cigaliers d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique que pour l'ensemble des épargnants solidaires. Ce phénomène tient au degré d'exigence élevé pour les membres de la structure (épargne mais aussi, conseil, « accompagnement ») au mode de constitution des Cigales, (MCC pour en avant, Cadres d'EDF pour Solidel), ainsi qu'aux réseaux d'appartenance (Solidel, En Avant et Z : chefs d'entreprise et cadres supérieurs de l'entreprise ou de la banque). La Cigales « Coup de pouce Roumanie » créée à partir de Solidarité 35 Roumanie et de la maison de quartier de la Bellangerais (Rennes) est constituée de cadres de professions intermédiaires mais appartenant au secteur de l'enseignement et à la fonction publique en général (ou territoriale). Les deux autres Cigales sont plus diversifiées mixtes dans la mesure où leurs membres se partagent à peu près également entre cadres d'entreprise ou de la banque (ou retraités de ces secteurs) et cadres de la fonction publique (catégories 3 et 4). La Cigales Civelles de Nantes est aussi beaucoup plus hétérogène socialement (présence de chômeurs, d'un paysagiste, commerçant).

Un degré d'engagement très fort mais diversifié. Nous avons mesuré ce degré d'engagement par la participation associative, l'engagement dans des actions économiques comme le commerce équitable, d'autres structures de finance solidaire ou des actions pour les droits économiques et sociaux (participation à des campagnes comme éthique sur l'étiquette, Réseau solidarités dont le siège est à Rennes ou Agir ici). Tous les répondants au questionnaire sauf un ont affirmé acheter au moins de temps des produits du commerce équitable, le produit le plus consommé étant le café Max Havelaar. La participation à des structures de finance solidaire est beaucoup moins fréquente même si elle n'est pas négligeable (il est cependant difficile de faire des comparaisons avec d'autres régions étant donnée la forte proportion de structures en Ille et Vilaine⁸⁶). Par contre beaucoup de cigaliers en particulier nantais envisagent la possibilité d'ouvrir leur compte à la NEF ce qui confirme la différence constatée dans différentes enquêtes entre notoriété et acte. La participation à des campagnes pour les droits économiques et sociaux est aussi plus importante que la moyenne. On note aussi une assez forte participation associative comme le montre le tableau ci dessous.

Participation à une ou plusieurs associations : nombre de cigaliers

Nombre d'associations	Nombre de cigaliers
Sans réponse	1
0 association	6
1 association	8
2 associations	9
3 associations	3
4 associations	2
5 associations et plus	7

Parmi ces participants un bon nombre a déclaré un engagement important dans le mouvement associatif. Même si notre échantillon est très restreint il nous a surtout semblé important de voir dans quel type d'association ces cigaliers étaient engagés pour essayer de caractériser le capital social de ces cigaliers. Les études faites en particulier par Finansol montrent un engagement important dans le domaine humanitaire et caritatif ce qui nous semble lié à l'importance de certains produits comme ceux proposés par Habitat et Humanisme et le CCFD ainsi qu'au poids du crédit coopératif dans l'ensemble des placements solidaires proposés (proportion de

⁸⁶ Voir pour un tableau des structures de finance solidaire : Taupin M-T. « La finance solidaire en Bretagne : un champ de l'économie solidaire ? Rapport du Lessor dans le cadre du programme « Dynamiques solidaires » remis à la MIRE-DARES, 2003.

congrégations religieuses dans la clientèle). Si nous avons pu connaître par notre questionnaire l'ensemble des associations auxquelles appartenaient les personnes interrogées nous nous sommes heurté à la question des différentes typologies utilisées. En effet plusieurs typologies existent pour essayer de classer les associations : La plus courante classe les différentes associations par domaine d'activité (Michèle Febvre et Lara Muller, 2004)⁸⁷, en distinguant huit grands domaines d'activité et en croisant ces domaines d'activité avec trois grandes motivations : la pratique d'une activité, la convivialité et la défense des droits, des intérêts et ceux des autres. Ce classement s'il est pertinent au niveau macrosociologique ne nous permet pas de mesurer le type d'encastrement et d'engagement des cigaliers. M. Hély et V. Tchernog (Hély M, Tchernog V, 2003 p 28)⁸⁸ distinguent trois grands types d'associations suivant les critères de logique d'action et de fonctionnement : les associations gestionnaires d'équipement ou services (14% des associations mais la quasi totalité des emplois de salariés notamment dans le domaine sanitaire et social); les associations militantes dont l'objet est orienté vers l'intérêt général (30% des associations dont 1/10 d'associations humanitaires et 45% d'associations d'opinion, d'expression de défense des droits des causes et des intérêts) et les associations de membres (56% des associations dont les associations sportives, culturelles de loisirs) dont le projet est orienté vers l'intérêt de leurs membres. Cependant la distinction entre association militante et « de membres » peut paraître parfois artificielle dans la mesure où certaines associations militantes comme les associations de quartier ou les associations de parents d'élèves sont tournées vers leurs membres, certaines associations sportives peuvent aussi traduire un souci d'intérêt général (intégration de handicapés ou lutte contre le racisme par le sport), aussi M. Hely et V. Tchernog opèrent ils un croisement entre secteur d'activité et type d'associations. Si la typologie reprise par M. Hely et V. Tchernog nous semble plus pertinente dans la mesure où elle nous permet d'analyser les associations militantes elle est à approfondir car il nous faut faire la différence entre les associations caritatives se situant dans une logique plutôt philanthropique et celles qui expriment une résistance (D.Demoustier, 2002, p 10189) au système économique dominant. Cette résistance devenue revendication surtout affichée dans les années 1970 a été étudiée par les sociologues et politologues mettant l'accent sur les associations comme facteur de dynamisation de la société civile. Aussi A. Touraine (198490) avait-il distingué les associations suivant les fonctions politiques de celles-ci : recentrage ou intégration dans les normes et valeurs défendues par les notables ; contestation qu'elle soit sociale culturelle et politique ; négociation et aménagement moderniste par les classes moyennes. Partant de l'hypothèse que les Cigales s'inscrivent par leur charte, leurs valeurs affichées dans une certaine contestation du fonctionnement des économies dans les années 1980 donc dans le deuxième type de structure examinée par A. Touraine nous avons surtout essayé de voir si les cigaliers appartenaient ou non à des associations militantes et si oui lesquelles. Appartiennent-ils à des associations ou des mouvements qui s'inscrivent en résistance ou non et si oui par quels moyens ? A partir du questionnaire envoyé aux cigaliers nous avons d'abord regroupé les différentes associations suivant la nomenclature de Michèle Febvre et Lara Muller (en enlevant les associations non représentées dans l'enquête). Cependant des associations spécifiques au pays de Rennes comme l'Archipel ou PEKEA (political economic knowledge ethic and alternative) ont été ici classées dans la défense d'intérêts catégoriels alors qu'il s'agit d'associations pouvant être considérées comme militantes car elles s'inscrivent en résistance.

PEKEA, créée en 2002 notamment par M. Humbert, professeur d'économie à l'Université de Rennes I, a pour objectif de favoriser une recherche alternative en économie mais aussi dans les autres sciences sociales. Cette association si elle regroupe des universitaires est ouverte aux associations autres et aux individus. L'Archipel espace d'économie solidaire créé en 1996 à Rennes sous l'impulsion de Jeannick Deltour militante du REAS et militante politique (elle a été conseillère municipale verte) est composée d'une association promouvant l'économie solidaire et le développement durable et une SARL gérant une boutique spécialisée dans la vente de produits issus du commerce équitable et biologiques, un restaurant biologique, un centre de documentation sur les initiatives d'économie solidaire (livres, revues, espace internet). La création de la SARL en 1999 a nécessité l'intervention des Cigales dans le capital notamment des Cigales Soleil breton et En Avant d'où la présence de cigaliers dans l'association Archipel. Les réunions de l'association territoriale ainsi que celles de Ci-Gallo ont d'ailleurs lieu dans la boutique de l'Archipel.

⁸⁷ Febvre M, Muller L, « Vie associative et bénévolat en 2002 » *Document de travail INSEE*, février 2004 mis à jour en octobre 2004.

⁸⁸ Hély M, Tchernogog V, « Les formes de l'action associative. Essais de typologie à partir d'une enquête statistique » *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise, Presses universitaires de Rennes* (2003), pp 25-48.

⁸⁹ Demoustier D., « Le bénévolat, du militantisme au volontariat », *Le bénévolat, Revue des affaires sociales*, n°4, La documentation française, octobre-décembre 2002, pp 99-116.

⁹⁰ Cité par H. Théry, *Revue de l'économie sociale*, n°4,, p124.

Pour tenir compte de ces particularités nous avons construit ce tableau permettant de croiser le champ d'activité et le type d'association.

Répartition des cigaliers par association : champ et type d'association⁹¹.

Culture sport loisirs	Nombre de cigaliers
Artistique ou culturel	7 dont 3 dans la culture engagée
Sportifs (hors clubs non associatifs)	1
Parents d'élèves, soutien scolaire éducation	1
Parents d'élèves	1
Aide aux malades, lutte contre la maladie	1
Aide aux malades	1 (AMD : association pour mourir dans la dignité)
Aide à domicile, aide sociale.	
Caritatif	2 (1 pour la création d'espaces pour les familles de prisonniers ; 1 ADT-quart-monde)
Structures d'insertion par l'activité économique	3
Protection de la nature, des animaux, du patrimoine, de l'environnement	3
Protection, environnement	3 (eaux et rivières, Greenpeace)
Amicale ou groupements de locataires, de propriétaires associations de quartier	3
Amicale ou groupements d'habitants d'un quartier, d'un village	3
Développement économique local	1
Défense d'intérêts catégoriels (professionnels, consommateurs, chômeurs)	
Soutien aux chômeurs	3 dont 2 AC (action contre le chômage) et 1 Solidarités nouvelles face au chômage
Archipel	6
PEKEA	3
Aide et soutien international (droits de l'homme, culture, défense des droits économiques, politiques et sociaux)	
Aide internationale	6 dont 2 locales, 2 CCFD
Défense des droits politiques	4 Amnesty international
Défense des droits économiques	8 dont 4 agir ici ou réseau solidarité et 4 pour le commerce équitable
Education populaire tournée vers le Sud	8 dont 3 pour le CRIDEV, 3 pour ATTAC et 2 pour le FSL.
Associations religieuses, partis politiques	
Partis politiques	7 dont un élu (en majorité les Verts puis le PS et Rouge et Vert)
Syndicats	4
Associations religieuses ou paroissiales	8 dont 7 dans des mouvements (MCC, CCFD, Theilard de Chardin, ACAT)

Nous constatons donc dans ce tableau le poids des associations militantes s'inscrivant dans une logique revendicative :

* les associations de défense des droits économiques, sociaux et politiques parmi lesquels nous classons les associations faisant la promotion du commerce équitable. Si la lutte contre le chômage apparaît un des objectifs importants il faut noter aussi l'importance des droits économiques et sociaux au Sud.

* les Mouvements d'éducation populaire comme ATTAC, le FSL, le CRIDEV, en partie l'Archipel et dans une moindre mesure PEKEA qui s'inscrit davantage dans la recherche universitaire mais qui accueille en son sein des membres d'associations ou structures (les Cigales).

⁹¹ Réponses multiples

- * les mouvements d'aide qui sont en même temps revendicatifs comme Agir contre le chômage (A.C).
- * les associations de défense de l'environnement mais tournées vers l'intérêt général : Eaux et Rivières, CIELE, Greenpeace et pas seulement vers l'intérêt de leurs membres.

A ces associations il faut ajouter bien sûr l'implication politique (plutôt à gauche) et syndicale qui est relativement importante. L'encastrement religieux lui est aussi relativement notable et tourné vers les mouvements d'action (CCFD, MCC, autres mouvements comme l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, amis de Theillard de Chardin) catholique plutôt que vers la pratique uniquement religieuse et l'action purement caritative. En prenant comme critère l'orientation des différentes associations nous avons relevé le fort engagement des cigaliers vers les pays dits en développement : 13 personnes ont déclaré adhérer à une association dite de solidarité avec les pays du Sud (certaines appartiennent à plusieurs associations).

- 6 appartiennent à une association qualifiée d'aide ou humanitaire : CCFD, associations locales (Cesson-Sévigé, Chantepie), Médecins sans frontières.
- 4 à des associations promouvant le commerce équitable.
- 3 au CRIDEV dont le siège est à Rennes (centre rennais d'information et d'éducation au développement) que l'on peut qualifier de mouvement d'éducation populaire au développement.
- 4 au Réseau Solidarité ou Agir ici. Ces deux réseaux organisent des campagnes promouvant les droits économiques et sociaux.

Réseau Solidarités est une des entités de l'organisation non gouvernementale Peuples solidaires et est basé à Rennes d'où la présence de cette association dans les réponses des cigaliers d'Ille et Vilaine.

Là aussi, il faut donc noter l'importance des associations revendiquant une implication dans l'espace politique à côté des associations humanitaires : commerce équitable, revendications de droits économiques et sociaux dans les pays du Sud, éducation au développement. Même dans les associations qualifiées d'humanitaires on note l'engagement de celles-ci dans l'éducation, l'information, la revendication de droits (Cesson Solidarités, CCFD) ce qui dénote un militantisme dépassant la logique humanitaire assistantielle et une conquête de l'espace politique.

Dans les associations de solidarité orientées vers les personnes en difficulté il s'agit aussi d'associations revendiquant des droits pour celles-ci (insertion par l'activité économique, action contre le chômage, ADT quart Monde, droits des prisonnier(e)s à recevoir leur famille).

Cette rapide enquête auprès des cigaliers nous conduit à formuler l'hypothèse d'un encastrement politique militant des cigaliers d'Ille et Vilaine et nantais interviewés. Cet encastrement peut aussi se vérifier par l'examen de la connaissance du mouvement des Cigales.

Source de connaissance du mouvement des Cigales⁹³

Réseau	Ami	Réseau économie solidaire	MCC	Presse	Salons		Non réponse
					Vivre et consommer autrement	Création d'entreprise	
Nombre	12 dont 6 cigaliers	11 dont 8 par le REAS, dont 3 pour le REAS 44	3	6 dont 4 dans la presse locale (article de Nous Vous Ille)	2	2	2

Si l'hypothèse d'un passage à l'espace public postulée dans notre première partie semble vérifiée par ce travail il nous faut cependant nuancer ce résultat :

Notre échantillon est restreint. Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire beaucoup sont ou ont été très engagées dans le mouvement des Cigales : on décompte 6 gérants ou cogérants, 4 trésoriers ou secrétaires des Cigales, le Président de l'AT et son secrétaire et 5 anciens gérants ou trésoriers. Au total on observe donc 11 personnes ayant des responsabilités dans le mouvement (12 -1 qui a deux fonctions) et 4 autres personnes ayant eu des responsabilités dans les cigales (en effet une en a deux) soit un total de 15 sur 36 réponses et 5 Cigales ce qui confirme que toutes les personnes ayant des responsabilités ont répondu au questionnaire.

En faisant un tri suivant les responsabilités exercées dans la Cigales (voir tableau) où nous avons opéré un classement par responsabilité décroissante nous pouvons observer que :

⁹² Rennes est une des villes où il y a une centrale réservée aux femmes. Un grand nombre d'entre elles sont condamnées à de lourdes de peine et très éloignées de leur famille.

⁹³ Plusieurs réponses possibles

- Les cigaliers ayant des responsabilités semblent manifester un engagement à la fois dans le domaine de l'action économique (commerce équitable, structure de finance solidaire pour les cigaliers d'Ille et Vilaine, droits économiques et sociaux) et de l'action militante en général (présence dans plusieurs associations). Deux des cigaliers ont moins d'engagements : on peut faire l'hypothèse que pour l'un d'eux l'âge et la situation familiale sont les facteurs déterminants d'un non engagement actuel dans les différentes associations citées, faible engagement n'excluant pas une proximité avec ces différentes associations ; pour l'autre il s'agit, selon le répondant, d'un manque de disponibilité n'excluant pas une participation dans les autres structures de finance solidaire (utilisation de ses compétences de cadre bancaire dans ces différentes structures). Cet encastré est aussi territorial : associations spécifiques sur le pays de Rennes (CRIDEV, PEKEA, Réseau Solidarités, boutique l'Archipel)

- Pour les cigaliers ayant eu mais n'ayant plus de responsabilité il semble que l'engagement associatif ou dans d'autres structures soit moins important (tableau). L'un d'entre eux paraît en désaccord avec les pratiques de la Cigales (qu'il dit inféodée par les verts) alors qu'un d'entre eux a déménagé récemment et n'est pas encore intégré dans son nouveau lieu d'habitation (Marseille). Deux de ces cigaliers continuent à avoir des responsabilités dans la Cigales (suivi d'entreprises, salons, actions) en étant relativement engagés dans d'autres associations ; pour l'un d'entre eux à la fois cigalier d'une cigale en activité et trésorier d'une cigale de gestion « Solidel » (Solidel cigales d'entreprise) il semble que l'encastré soit plus professionnel.

- Pour les cigaliers ayant de peu de responsabilités ou pas du tout il est difficile de retirer des résultats tangibles. Cependant on note qu'il y a une proportion plus importante de cigaliers non engagés dans des associations. Pour approfondir ce résultat il faut le corrélér avec les modes de connaissance des cigaliers. Pour les cigaliers non investis dans la Cigales ni dans des associations le recrutement s'est davantage effectué suivant une proximité relationnelle (par un ou une amie).

Si on note un encastré associatif, politique relativement important il faut aussi insister sur la proximité relationnelle des cigaliers. On peut donc vérifier seulement en partie l'hypothèse d'un passage à l'espace public de militants déjà engagés dans des mouvements associatifs ou politiques. Nous devons donc poursuivre cette analyse partielle en nous intéressant non pas aux cigaliers mais au mode de constitution des cigales pour vérifier ou non tel ou tel encastré. Ce travail a été effectué pour les 5 Cigales en activité et pour les deux Cigales de gestion. (voir tableau récapitulatif en annexe).

La Cigales « Coup de pouce Roumanie » a été créée par des membres de la maison de quartier de la Bellangerais et de l'association Roumanie 35 soucieux de financer la création d'entreprises dans ce pays plutôt que de rester dans une logique de don. Cette Cigales dont nous n'avons reçu que quatre questionnaires est composée de militants engagés dans l'Eglise catholique et de syndicalistes (entretien avec le gérant de la Cigales Marc Soudée). Pour cette Cigales on peut parler d'encastré associatif militant, la Cigales n'étant qu'un instrument au service d'un projet le développement en Roumanie. La Cigales est ainsi constituée de cigaliers se connaissant par cette action en Roumanie et peu au fait des questions de l'emploi et de la création d'entreprises sauf son créateur (et gérant actuel) M. Soudée ayant déjà été cigalier à Redon en 1983⁹⁴, membre de la mission locale à ce moment là et aujourd'hui administrateur d'une structure d'insertion par l'activité économique « l'EPI » (entreprise pour l'insertion).

La Cigales de gestion « En avant » a été créée en 1996 par des membres du MCC puis transformée en Cigales de gestion en 2001. A la suite de ce passage en Cigales de gestion les membres de « En avant » ont décidé de fonder une nouvelle Cigales « Z » en 2002. Les cigaliers de « en Avant » étaient tous des hommes membres du Mouvement des cadres chrétiens et appartenaient aux catégories 2 et 3 (et 72 et 73). L'encastré est ici davantage religieux et professionnel beaucoup de cigaliers appartenant au monde de l'entreprise ou de la banque. C'est à l'issue d'un processus de discussion au sein du MCC que la décision de création de la Cigales a été prise. Cet outil paraissait aux yeux des cigaliers être un outil de proximité au service de la création d'emplois sur le territoire, les créateurs ayant constaté la diversité des dispositifs de lutte contre le chômage sans réelle efficacité ni une implication réelle des citoyens (entretien avec R. Troprès membre de En avant puis Z et secrétaire de l'association territoriale depuis 1999). Les cigaliers de cette Cigales appartiennent peu au réseau de l'économie sociale et solidaire et sont surtout dans une logique « d'épargne de proximité et solidaire ». La solidarité est manifestée par le risque pris par les cigaliers et par l'objectif qui est d'aider concrètement à la création d'emplois sans remise en cause du système économique. On peut sans doute ici faire l'hypothèse d'une synthèse entre éthique de conviction et éthique de responsabilité (M. Weber). D'une analyse collective de la situation de personnes en situation de chômage il s'agit de se saisir d'un outil « les Cigales » pour peser sur cette situation. Cette action s'inscrit dans la doctrine sociale de l'Eglise⁹⁵. Si la Cigales Z est

⁹⁴ En 1983 plusieurs cigales avaient été créées à Redon dans un bassin industriel en crise. Ces Cigales avaient été suscitées par des militants syndicaux associatifs mais aussi par des militants politiques. Ces Cigales ont été considérées comme pilotes pour d'autres structures créées ensuite au plan national (exemple de France active).

⁹⁵ La doctrine sociale de l'Eglise est souvent illustrée par l'encyclique Rerum Novarum (1891) de Léon XIII reprise en 1991 dans Centisemus annus. Cette doctrine si elle rejette le « socialisme athée » si elle considère la

constituée pour sa moitié de membres « d'En Avant » (pour moitié) on observe une diversification de cette Cigales (rajeunissement, plus de salariés, très légère féminisation, moins d'engagement religieux) d'où un encastrement pluriel. La création d'emplois sur le territoire semble être la motivation essentielle de ces nouveaux cigaliers.

La Cigales Solidel, aujourd'hui Cigales de gestion, est le fait de cadres d'EDF-GDF très majoritairement masculins. Cette Cigales a été initiée par des cadres connaissant bien les réseaux de la création d'entreprise et en particulier les plates formes d'Initiatives locales (un des créateurs était membre de Brocéliande Initiatives⁹⁶ une des premières plates formes créées sur le département). La création d'emplois sur le territoire est ici la raison essentielle de cette Cigales. Cette Cigales initiée par des cadres d'EDF a rencontré peu d'échos parmi les autres salariés d'EDF et en particulier syndiqués dans la mesure où l'initiative apparaît comme venant de l'encadrement (entretien avec H. Requier trésorier de la Cigales de gestion, mars 2005). Cette création a d'ailleurs été aidée par EDF et par la fondation d'entreprise FAPE (fondation agir pour l'emploi) sous forme d'appui technique, de mise à disposition de locaux, de matériel (informatique, photocopieuse) favorisant le fonctionnement de cette Cigales. Si le lien avec l'économie sociale et solidaire n'existe pas lors de la création il va se créer progressivement avec en particulier avec la création de l'A.T en 1999. Cependant ce lien ne va concerner que quelques membres étant donné le turn over important de cette Cigales lié à la mobilité géographique des cadres d'EDF.

A l'opposé la Cigales Civelles de Nantes, créée en 2000, l'a été par des militants de l'économie solidaire (REAS, commerce équitable) et des Verts. Sa création a été précédée d'une formation de la part du REAS sur l'économie solidaire et l'outil Cigales en particulier. Là on a un fort encastrement dans l'économie solidaire alternative ainsi que dans le politique. L'encastrement religieux est ici absent, la participation associative est d'ordre militant revendicatif et non humanitaire (typologie selon A.Touraine).

On constate peu de lien avec le monde de la création d'entreprises même si aujourd'hui beaucoup de ces structures sont regroupées dans l'Inter réseau de l'économie solidaire. Cette Cigales est celle qui semble le plus correspondre à l'idéal type présenté ici en seconde partie. Si nous avons pu essayer de définir des types d'encastrement pour ces 5 cigales ceux-ci sont plus difficiles à définir pour les Cigales « Soleil breton » et Cigallo.

Soleil Breton est né de la fusion des deux Cigales, la « Cigales de l'Ille » et « Soleil Breton ». La Cigales de l'Ille avait été créée par des militants du REAS 35 ou en lien avec ce réseau (J.Roussely) dans le prolongement des Cigales de Rennes⁹⁷. La plupart des cigaliers parmi lesquelles la fondatrice J. Deltour s'inscrivaient dans une logique dite alternative mais aussi autour d'un projet qui était de développer un espace d'économie sociale et solidaire sur Rennes. En effet J. Deltour, cigalière, était la principale initiatrice de ce projet et souhaitait créer une SARL gérant un restaurant et une boutique vendant des produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Cette SARL a été financée par d'autres acteurs (réseaux d'amis de la créatrice J. Deltour, la nouvelle économie fraternelle) ainsi que la Cigales de l'Ille. Cette Cigales est donc caractérisée par son lien avec les acteurs de l'économie alternative et par le poids du REAS au moment de sa création. Par contre la Cigales Soleil Breton avait été créée par des membres proches du réseau des créateurs d'entreprise (Kim Tan, Gilles Bataille) les autres membres de cette Cigales ayant été cooptés par ces deux acteurs. Lors de la fusion en 1998 on a donc deux types d'encastrement : l'un plus lié à l'économie alternative et solidaire et au REAS et l'autre beaucoup plus lié au monde de la création d'entreprise. Cette Cigales se caractérise à la fois par une plus grande diversité sociodémographique que d'autres Cigales (plus de femmes, plus de catégories intermédiaires, secteurs d'activité diversifiés) mais aussi par l'existence de deux types d'encastrement avec à la fois la présence de cigaliers plus proches du monde de la création d'entreprise alors que les autres plus militants associatifs et/ou politiques. A la suite de la fusion de ces deux Cigales en 2001 les liens avec le REAS ont disparu progressivement (disparition du REAS national puis du REAS 35 alors que les nouveaux cigaliers n'appartiennent pas à cette mouvance).

propriété privée comme un droit fondamental pose aussi le principe de la destination universelle des biens, reprend le principe du juste prix et du juste salaire (St Thomas d'Aquin). Elle incite aussi les catholiques à s'impliquer dans la revendication de droits économiques et sociaux (syndicats).

⁹⁶ Les plates formes d'initiatives locales sont souvent organisées à l'échelon des pays. Le pays de Brocéliande (à l'Ouest de Rennes) marqué par l'importance de l'agro-alimentaire est un des premiers pays d'Ille et Vilaine. Initié surtout par les acteurs s'autoqualifiant d'« économiques (proches de la CCI) il a favorisé très tôt la création d'une PFIL « Brocéliande Initiatives »

⁹⁷ L'Ille et Vilaine a été un des départements où le mouvement des Cigales : Cigales de Cigales de Redon en 1983 et Cigales de Rennes en 1985 dont

La Cigales Cigallo créée par un cigalier de longue date (membre des Cigales de Pantin) membre historique du REAS et aujourd'hui du MDS (mouvement de développement de l'économie solidaire) a été lancée en novembre 2002 lors d'une journée de formation, sensibilisation organisée par l'AT d'Ille et Vilaine à Rennes et réunissant des cigaliers et des sympathisants issus du monde associatif. Si quelques membres ont adhéré lors de cette rencontre le recrutement s'est ensuite effectué par cooptation auprès d'amis non nécessairement inscrits dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire ni militants associatifs. Il s'agit davantage ici de proximité relationnelle et de recherche de compétences dans le champ de la création d'entreprises par l'initiateur de la Cigales.

Si nous ne pouvons tirer de ce rapide survol un engagement spécifique des cigaliers ni une conformation à l'idéal type que nous avons esquissé en première partie on peut cependant constater :

* l'importance des réseaux dans la constitution des Cigales. Si ces réseaux sont diversifiés ils semblent déterminants dans cette constitution et semblent se compléter. On peut parler d'un certain capital social au sens de Putnam défini comme « caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » nécessaire à la constitution et au fonctionnement des Cigales. On ne peut cependant parler d'un capital social homogène étant donnée la diversité de la constitution des Cigales. Il y a à l'intérieur de chaque Cigales un partage de normes de valeurs permettant l'action collective.

* une certaine proximité relationnelle entre les cigaliers. En effet si l'appartenance à certains réseaux semble parfois un préalable cette appartenance n'est pas suffisante pour entraîner l'adhésion à une Cigales. L'interconnaissance semble aussi un élément déterminant. On peut ainsi valider en partie l'hypothèse « d'épargne de clique » (Glémain, 2004) parce que générée par des personnes fortement reliées entre elles, celles-ci s'identifiant fortement à leur « espace vécu », terreau de la proximité géographique ; cependant alors que dans la « clique » les membres sont peu reliés aux autres, dans le cas des Cigales Rennaises il s'agit au contraire d'une ouverture vers un autre espace que l'espace vécu. On pourrait employer l'expression de « quasi-clique » pour qualifier l'ouverture des cigaliers sur d'autres réseaux que leurs réseaux d'appartenance initiaux : évolution de la Cigales Z par rapport à En-Avant, construction de Cigallo, fusion des Cigales de l'Ille et de Soleil Breton, autonomisation par rapport au REAS qui avait été porteur des premières Cigales de Rennes notamment avec la personne de J. Roussely qui aujourd'hui n'est plus cigalier.

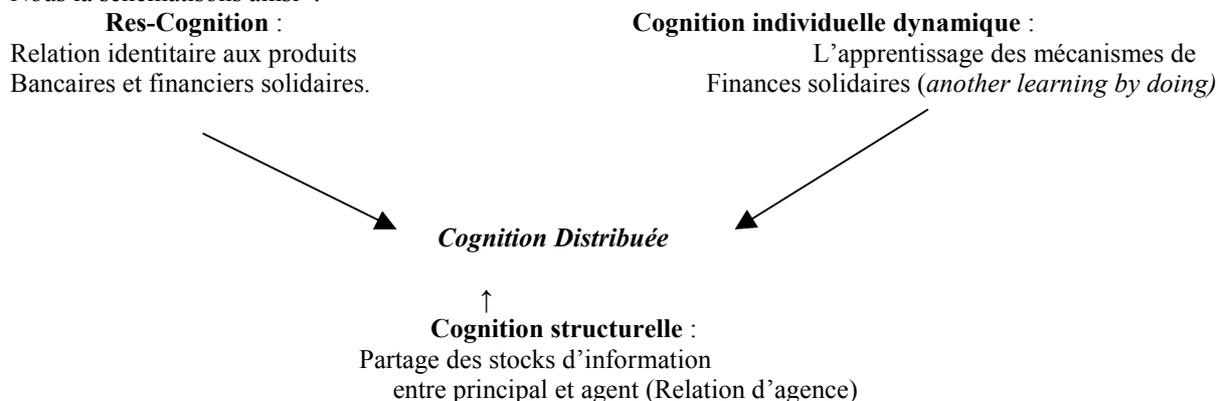
Une relation très ténue avec le champ de l'économie solidaire et à fortiori alternative sauf pour les Civelles, Cigales de Nantes. Si au départ certains Cigaliers Rennais étaient liés au REAS il s'agit des plus âgés et ce lien semble progressivement se distendre. Il faut cependant noter la réflexion récente sur une autre inscription dans l'économie sociale et solidaire : relations avec le réseau SCOP (invitation à la réunion de l'association territoriale du 5 mars 2005 de M. Claudel de l'URSCOP afin de mieux saisir les spécificités de cette structure, aide au montage d'une SCOP Aquaservices en vue d'un financement), avec les SIAE (présence de Marc Soudée gérant de coup de pouce Roumanie administrateur d'EPI et faisant le lien entre l'AT et les SIAE). Alors que dans les premières Cigales d'Ille et Vilaine certains cigaliers étaient militants d'une économie alternative on constate aujourd'hui surtout depuis la création de l'AT en 1999 plutôt un processus d'apprentissage progressif de la part de cigaliers du fonctionnement et des logiques du secteur de l'économie sociale et solidaire. On peut parler d'un processus de cognition distribuée ?

Un fort ancrage territorial des cigales d'Ille et Vilaine, ancrage non vérifié pour Civelles. Cet ancrage se mesure bien sûr par le lieu d'habitat et de travail des cigaliers (pays de Rennes) mais surtout par l'appartenance des cigaliers à des associations bien implantées sur le territoire. Cet ancrage territorial est aussi amplifié depuis la création de l'association territoriale en 1999 donnant une plus grande visibilité aux Cigales, permettant la coordination de leur action sur le territoire. La présence de plusieurs cigaliers dans les structures de finance solidaire mais aussi dans la coopérative d'activité et d'emploi « Elan créateur » présentes sur l'Ille et Vilaine est aussi la manifestation de cet ancrage qui est un ancrage que l'on peut qualifier aussi d'ancrage en construction.

Après avoir essayé de caractériser l'engagement, l'encastrement des cigaliers et des Cigales reste à essayer de mesurer les attentes des cigaliers. Sommes nous dans une relation d'agence traditionnelle caractéristique de la relation de crédit analysée notamment par Stiglitz et Weiss (1981) En quoi celle-ci est elle spécifique ? Les cigaliers attendent ils une réussite du porteur de projet, le remboursement du capital, ou plutôt une certaine utilité sociale ? Ces attentes peuvent elles être analysées comme relevant d'une recherche de « la vie bonne » (P. Glémain, 2004, 2005) c'est-à-dire d'une vie socio-économique et morale satisfaisante produisant une utilité sociale et morale au niveau des acteurs. L'action des cigaliers dans les Cigales étudiées a-t-elle pour fonction de modifier « ce qui est » pour retrouver une « autre » cohésion sociale. (Glémain, 2005).

Il s'agit donc ici d'étudier les attentes des cigaliers pour essayer de voir si nous sommes en présence d'une « Res cognition » c'est-à-dire d'une relation identitaire aux produits ? Dans un deuxième temps il s'agira de voir en quoi le processus d'apprentissage des cigaliers à l'intérieur de la Cigales permet d'aboutir à une cognition distribuée (Laville, 2000, Glémain 2005) comment s'opère la relation entre cigaliers et porteurs de projet sur le territoire étudié.

Nous la schématisons ainsi :



43. La relation cigaliers porteur de projet cigalier : un cas particulier d'Agence ?

Si les réponses aux enquêtes de motivation sont toujours difficiles à analyser dans la mesure où les réponses sont marquées par la représentation des acteurs nous avons demandé aux cigaliers de préciser leurs motivations en laissant la réponse ouverte.

Motivations évoquées	Nombre de fois où la motivation est citée (plusieurs réponses possibles)
Utiliser l'épargne de manière alternative	6
L'emploi par la création d'entreprises	12
Projets solidaires	11
Faire valoir ses compétences	4
Manifester une solidarité	6
Connaître le monde de l'entreprise	1

La participation à la création d'emplois est la motivation la plus souvent évoquée par les cigaliers d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique il faut citer l'importance du terme solidarité soit par l'emploi soit de façon plus générale sans que le type de solidarité soit indiqué par les répondants. Si la gestion alternative de l'épargne n'apparaît que dans 6 cas le rendement de l'épargne n'apparaît jamais comme réponse possible. Il semble donc que la Cigales soit un instrument au service de la création d'emplois sur le territoire pour des personnes au chômage et n'ayant pas accès au crédit ; c'est ce qui ressort de l'expression « manifester une solidarité ». Si l'expression projets solidaires apparaît 11 fois cette expression est relativement difficile à interpréter dans la mesure où les projets peuvent être solidaires par les porteurs de projet soutenus et/ou par les projets en eux-mêmes. Les entretiens avec les gérants nous ont amenée à privilégier la première hypothèse. La source d'insatisfaction la plus importante déclarée par les cigaliers réside dans l'absence de projets ce qui montre en creux que le développement de l'économie solidaire ne semble pas l'objectif numéro un de ceux-ci. Il s'agit donc d'une solidarité pour autrui nous amenant à nous poser la question d'une solidarité philanthropique. La perte financière n'est jamais mentionnée par les cigaliers comme source d'insatisfaction malgré l'échec de plusieurs projets et le non recouvrement d'une partie du capital (voir tableau sur les investissements des Cigales). En effet si pour certains le fait de financer « des canards boiteux » (réponse questionnaire) semble être source d'insatisfaction c'est plus en raison de l'échec pour le créateur et la Cigales qu'en termes de perte financière pour le cigalier.

Sur les 36 cigaliers ayant répondu au questionnaire 21 déclarent vouloir adhérer à une nouvelle Cigales au moment du passage en gestion de celle à laquelle ils appartiennent (8 hésitent, 3 ne répondent pas et 4

déclarent être sûrs de ne pas cotiser à une autre Cigales). Ces réponses valident donc en partie l'hypothèse envisagée par P. Glémain d'une recherche de la vie bonne, et d'une rationalité axiologique.

Cependant ces attentes sont différentes suivant les Cigales analysées. On peut en effet classer les attentes des cigaliers suivant deux grandes familles de cigaliers : certaines Cigales ont pour objet la création d'emplois de proximité (les Cigales de gestion En avant et Solidel constituées majoritairement de cadres d'entreprise et de la banque et dans une moindre mesure Z) alors que d'autres sont davantage orientées vers le développement de l'économie solidaire (l'ancienne Cigales de l'Ille, Civelles à Nantes). Les attentes de Coup de pouce Roumanie sont elles plus claires à dégager dans la mesure où celle-ci a pour objet la création d'entreprises en Roumanie et que sa création est bien le résultat d'une délibération autour d'un outil possible. Si la Cigales Soleil breton est la fusion de deux Cigales à l'histoire différente les cigaliers semblent motivés à la fois par la création d'emplois sur le territoire et par l'appui à une économie sociale et solidaire. Il en est de même pour Cigallo même s'il semble que l'inscription dans le creux bancaire soit le moteur déterminant de cette Cigales.

Selon le secrétaire de l'AT Mr René Troprès l'activité d'investissement des Cigales est cyclique. En effet on constate des périodes où il y a eu des investissements relativement importants (1997 à 1999) alors que les années 2002 et 2003 sont marquées par des creux. S'il ne semble pas qu'il y ait de réponse à ces cycles il apparaît qu'entre 1996 et 2000 il y avait plus de projets financés par rapport aux projets étudiés que dans les années récentes. Les cigaliers seraient plus sélectifs qu'auparavant étant donné certains échecs dans les premiers projets financés (voir tableau). La question se pose donc d'une relation d'agence « classique » dans laquelle le principal est le cigalier exigeant un certain retour sur investissement et l'agent le porteur de projet disposant d'informations que le principal cherche à connaître. La confiance base de la relation porteur de projet cigalier laisserait place à un processus « classique » de révélation de l'information : exigence en matière de documents comptables et commerciaux (études de marché, business plan) gages d'un certain professionnalisme du porteur de projet. La présentation du projet par son porteur si elle se fait devant les membres de la Cigales éventuellement investisseur se fait de plus en plus en réunion d'association territoriale (pour les cigales de l'Ille et Vilaine) où sont présents les gérants, les trésoriers et les personnes les plus en lien avec le monde de l'entreprise. Les cigaliers seulement épargnants sont peu présents dans ce processus de délibération ce qui tend à privilégier les critères économiques traditionnels. La question de l'isomorphisme institutionnel défini comme la « tendance pour des organisations développant leur activité dans un même champ à se ressembler et à se conformer à un modèle dominant » (B.Enjolras 2001, 200298 p 69) peut donc se poser à ce sujet les cigaliers présents en A.T adoptant la posture habituelle des conseillers à la création d'entreprise et cadres bancaires. Un gérant de Cigales administrateur d'une structure d'insertion assimile d'ailleurs les décisions prises comme provenant de « boursicotiers » plus soucieux de retour sur investissement que de la réussite du porteur de projet. Cependant cette position semble minoritaire et on peut formuler l'hypothèse que le retour sur investissement ne consiste pas seulement dans le remboursement du capital mais dans la réussite du projet proprement dit ainsi que l'utilité sociale de cet investissement. Cet attachement à la réussite du porteur de projet semble aussi être déterminant dans l'examen du dossier. Cependant nous constatons des différences importantes selon les Cigales, différences qu'il convient d'analyser même si la comparaison est difficile dans la mesure où certaines Cigales sont en gestion (Solidel, En Avant) ou presque (Soleil breton, Civelles) alors que d'autres ont seulement deux années d'existence (Cigallo et Z).

Cependant pour les Cigales de gestion ou presque (5^e année d'existence) nous pouvons constater que (tableau en annexe) :

Deux Cigales ont investi presque tous les encours disponibles (En avant, Solidel) et dans une moindre mesure Civelles (les 2/3 des encours épargnés).

Une Cigales « Coup de pouce Roumanie a échoué à investir dans des projets roumains : un investissement sous forme de prêt en Roumanie non remboursé et des projets non concrétisés. De ce fait Coup de pouce Roumanie sous la houlette de son gérant (administrateur d'EPI ou entreprise pour l'insertion) s'est réorientée vers les structures d'insertion par l'activité économique notamment vers EPI (avance remboursable en 2004).

La Cigales Soleil Breton a une activité d'investissement importante les premières années de son existence alors que depuis 2002 cette activité soit ralentie faute de projets crédibles et d'un moindre engagement dans la Cigales. (selon Kim Tan gérant de la Cigales Soleil breton et président de l'association territoriale)

Cette description fait apparaître plusieurs modèles dont les deux premiers peuvent paraître diamétralement opposés. En ce qui concerne la Cigales coup de pouce Roumanie il apparaît une distorsion entre

⁹⁸ Enjolras B. « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA* n° 261, vol 75, 2001, p 68-75

Enjolras B, 2002, *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 201 p

le capital social des cigaliers, leurs motivations et les projets susceptibles d'être financés. La Cigales structure de financement de proximité ne semble pas être l'outil adéquat les « cigaliers » ou « cigaleurs » étant des militants « souhaitant faire quelque chose pour la Roumanie » sans connaître les besoins des porteurs de projet. L'encastrement associatif, militant des cigaliers ne semble pas correspondre aux besoins des porteurs de projets en Roumanie. On peut aller plus loin que l'asymétrie d'information caractéristique de la relation d'agence pour envisager une hypothèse de méconnaissance totale de la part du « principal » sur les besoins et actions des « agents ». De ce fait cette Cigales se caractérise d'ailleurs par une faible participation des cigaliers : 1 réunion par an, pas de participation à d'autres actions, participation du seul gérant aux réunions de l'AT, peu de réponses à notre questionnaire (4 sur 12 dont le gérant et la trésorière). Du fait de cet échec les encours épargnés et non investis par cette Cigales sont importants. Cet excédent a conduit le gérant à proposer des investissements vers l'insertion par l'activité économique sous forme d'avances remboursables. Les autres cigaliers ont accepté relativement facilement cette orientation dans la mesure où ces structures constituent un sas vers l'emploi. On peut esquisser ici l'hypothèse d'une solidarité philanthropique orientée vers des personnes en difficulté sans qu'il y ait une participation importante en engagement en temps des cigaliers ni des porteurs de projets. L'épargne collectée se rapproche du don à des personnes en difficulté.

Dans les Cigales En Avant et Solidel on constate au contraire un taux d'investissement important (investissements/ encours épargnés). Ce taux relativement élevé est à relier à la proximité qu'il y a entre les cigaliers et le « monde » de la création d'entreprises. Par leur encastrement professionnel et les réseaux mobilisés les cigaliers sont amenés à entrer en relation avec les porteurs de projets ainsi qu'à exercer des fonctions de parrainage ou d'accompagnement auprès de ceux-ci. Cette proximité est surtout importante pour la Cigales d'entreprise Solidel où un des créateurs (M. Chemin) était proche de la plate forme d'initiatives « Brocéliande Initiatives ». Cette proximité a favorisé la mise en relation entre cigaliers et porteurs de projet sans questionnement sur le type de projet l'essentiel étant la création d'emplois pérennes sur le territoire. Cette Cigales a commencé à investir de façon relativement importante dès la deuxième année de sa création (presque la totalité des encours ont été utilisés) dans des SARL ne présentant pas d'activité spécifique. Cependant la participation à l'AT va amener cette Cigales à investir dans « Amis développement » structure d'insertion par l'activité économique. La participation à l'AT va donc amener les cigaliers à une présence dans l'économie solidaire, et à une transformation de l'espace vécu des cigaliers. On peut faire l'hypothèse d'apprentissage de la part des cigaliers de transformation du capital social à la fois de la Cigales et de certains de ces cigaliers. Cependant cette transformation ne concerne pas tous les cigaliers étant donné le turn over (lié à la mobilité professionnelle) constaté dans cette Cigales. Dans la Cigales « En avant » les liens entre la chambre de commerce et d'industrie et les personnes responsables de la Cigales étaient marqués par l'interconnaissance ; la CCI a joué un rôle de prescripteur vis-à-vis de la Cigales. Cependant depuis 2000-2001 cette relation entre chambre de commerce et Cigales En avant s'est distendue la CCI n'envoyant plus de porteurs de projets ; ce fait est à relier à la montée en puissance d'autres structures telles que Bretagne développement initiatives, l'ADIE, et, surtout la création sous l'égide de PRES (pays de Rennes emplois solidaires) de la plate forme d'initiatives locale Rennes Initiatives⁹⁹. Ici la relation d'agence est donc marquée par une certaine proximité entre le principal et l'agent, le principal étant davantage motivé par la création d'emplois, la réussite du porteur de projet que par le type d'activité réalisé. La sélection des projets et des porteurs se fait sur des critères économiques même si la relation entre le porteur de projet et les cigaliers reste forte marquée par la confiance et par l'acceptation d'une prise de risque plus importante que dans le capital risque traditionnel. On peut donc valider l'hypothèse d'un certain degré d'isomorphisme institutionnel de type marchand dans ces deux Cigales ; cet isomorphisme pose entre autres la question de la concurrence de ce type de cigales avec les autres structures de finance solidaire. Cet isomorphisme institutionnel de type marchand est à relativiser : investissement dans la boutique de l'Archipel en lien avec les autres Cigales sur des critères autres que seulement économiques. Pour la Cigales « en Avant » on peut aussi valider l'hypothèse d'un apprentissage du secteur de l'économie sociale et solidaire par la création de liens avec les autres cigales sur le territoire. Il y a donc transformation du capital social de départ, les normes changeant au fur et à mesure de la vie de la Cigales. Ce changement est aussi visible avec la création de la Cigales Z plus diversifiée en termes socio démographiques mais aussi en termes de réseaux d'appartenance. Cet apprentissage se fait surtout pour les cigaliers présents à l'AT qui remplit une fonction entre autres de formation.

La relation est beaucoup plus difficile à analyser pour Soleil breton étant donné la genèse de cette Cigales et la confrontation des logiques en œuvre. Selon Kim Tan des fondateurs de celle-ci il y a eu divers changements. Au début de la vie de cette Cigales on constate des investissements relativement importants (par rapport aux encours épargnés) du fait d'une certaine proximité entre certains cigaliers et le secteur de la création d'entreprises (cercles des créateurs). Cette période est aussi marquée par une assez forte participation des cigaliers et une relation cigales- porteur de projet marquée plutôt par la confiance. Les critères de sélection étant davantage

⁹⁹ Celle-ci accorde des prêts d'honneur aux créateurs et a la délégation de la gestion du dispositif EDEN. Son action s'étend sur le pays de Rennes.

fondés sur des critères subjectifs sur l'interconnaissance que sur des critères financiers (peu d'études des dossiers). La prise de risque était relativement importante. Certains échecs en particulier celui de « c'est la vraie galette »¹⁰⁰ ont amené une réflexion sur la relation porteur de projet cigalier. Il semble que dans la relation porteur de projet-Cigales il y ait plusieurs types d'ambiguïtés : la relation est marquée à la fois par une interconnaissance relative (de certains cigaliers) sans réelle étude économique du dossier ni suivi de l'entreprise et par une relation d'agence classique caractérisée par un certain hasard moral. Les porteurs de projet sont en effet des entrepreneurs « classiques » agissant avec la Cigales comme avec une société de capital risque traditionnelle alors que les cigaliers attendent à la fois un retour sur investissement, la réussite économique et sociale de l'entrepreneur pour elle-même, l'amélioration de ses « capacités ». Ce dernier objectif peut l'amener à être moins vigilant sur le tableau de bord de l'entreprise à s'autocensurer sur le contrôle de l'action du porteur de projet. Il y a en effet contradiction entre la solidarité du cigalier vis-à-vis du porteur de projet, solidarité qui se veut démocratique empreinte de réciprocité et la situation de capital risquer de ce cigalier. En effet le cigalier n'est pas un proche au sens où il n'appartient pas à l'entourage familial, amical du cigalier ; en même temps il ne retire pas un intérêt économique immédiat de la participation à la Cigales contrairement à une tontine (intérêt sur le capital plus possibilité pour lui de lever la tontine). On peut donc émettre l'hypothèse que les cigaliers sont dans une situation intermédiaire entre épargne de clique, épargne à la recherche d'un retour sur investissement et quasi-don.

L'échec de plusieurs entreprises cigalées (dépôt de bilan avec ou sans rachat de parts) a amené plusieurs changements montrant un certain isomorphisme institutionnel marchand : sélection plus drastique des projets sur des critères financiers, signature de conventions avec le porteur de projet afin de minimiser le hasard moral. Ces échecs s'ils n'ont pas amené les cigaliers à se retirer manifestant ainsi une certaine confiance dans la Cigales et dans ses principaux acteurs ont entraîné une baisse des activités d'investissement de cette Cigales. Si les échecs ont joué un rôle important dans les investissements de cette Cigales il faut ajouter les modifications intervenues dans la composition de la Cigales avec notamment la fusion avec la Cigales de l'Ille qui a entraîné un changement dans la culture de cette cigales et l'ouverture de celle-ci dans l'économie sociale et solidaire : intervention dans la boutique de l'Archipel en 1999, puis dans Amis développement en 2001 et l'EPI en 2004. Reste la question selon M. Kim Tan de ce type d'intervention : sont elles des interventions par défaut d'autres projets ou d'une réorientation vers l'économie sociale et solidaire ? L'analyse des questionnaires montre que les cigaliers sont partagés entre ces deux types d'intervention et qu'il n'y ait pas véritablement de politique claire en ce domaine. Selon M. Kim Tan certains cigaliers sont seulement épargnants dotés d'un encastrement surtout militant et associatif et peu au fait à la fois du monde de fonctionnement des entreprises du secteur marchand et du secteur de l'économie sociale et solidaire expliquant ainsi leur faible participation à la vie de la Cigales et une certaine insatisfaction des cigaliers « liée à l'insuffisance de projets ainsi que de projets solidaires ». La Cigale Ci-gallo est trop récente pour que l'on puisse véritablement analyser les investissements de cette Cigales. Celle-ci s'est d'abord orientée vers le financement de la création d'une SCOP « Aqua services ». Si certains cigaliers appartiennent au secteur de la création d'entreprise très peu connaissaient au départ l'univers des SCOP : statuts, fonctionnement, spécificités. Si l'investissement n'a pas eu lieu en raison de la non création de la SCOP le projet a cependant permis à l'ensemble des cigaliers de la SCOP d'effectuer un apprentissage des spécificités de cette structure : plusieurs rencontres avec les porteurs de projet au cours de réunions-repas, prise en charge de quelques questions par les cigaliers (étude de marché, statut, financement) et surtout organisation par la Cigales d'une formation en réunion de l'association territoriale avec une chargée de mission salariée de l'URSCOP. Cette formation fait partie intégrante de la mission d'éducation populaire des cigaliers.

On peut là aussi faire l'hypothèse d'une transformation du capital social des cigaliers, de leur encastrement initial. La Cigales nantaise « Civelles » de Nantes se différencie des cigales d'Ille et Vilaine par un encastrement militant beaucoup plus important et par le souci de financer des projets alternatifs. Les investissements réalisés semblent correspondre à la finalité affirmée par les cigaliers : une boutique de commerce équitable Embarqu'à terre en 2002 dont le gérant était cigalier de Civelles avant la création de cette entreprise ; une (SCOP) de bâtiment Tierr'habitat101 composée de 6 salariés coopérateurs utilisant des matériaux respectant l'environnement. Dans cette Cigales on note donc une forte proximité en valeur entre les cigaliers et les porteurs de projet. Si on peut parler de relation d'agence dans cette Cigales celle-ci est marquée selon le

¹⁰⁰ La SARL « la vraie galette » était gérée par les deux créatrices. Elles fabriquaient des galettes à emporter. Cette société a bénéficié de l'intervention d'une cigales antérieure (Synapses) et de Soleil breton. La vie de cette société a été marquée par des difficultés commerciales et financières (perte des principaux clients) et cette société a déposé son bilan.

¹⁰¹ Cette Scop a été financée aussi par les cigales Z et Soleil breton. Cependant les trois Cigales sont intervenues par l'intermédiaire de la société de capital risque solidaire Garrigue qui a pris des prises de participation dans Tierr'habitat.

gérant de la Cigales par l'exigence d'une forte « traçabilité¹⁰² » de l'épargne collectée vers certains projets respectant des critères de développement durable, d'appartenance à l'économie solidaire et d'exigence démocratique. Cette traçabilité est permise par une proximité relationnelle importante ainsi que par une participation régulière des cigaliers à la vie intérieure de la Cigales (réunion mensuelle) et autres activités de celles-ci (présence à des salons, journées de formation, organisation du 20^{ème} anniversaire des Cigales). Parmi les Cigales étudiées celle-ci semble la plus proche du modèle décrit dans la seconde partie : passage à l'espace public principe de réciprocité solidarité quasi démocratique.

Cette étude Cigales par Cigales si elle permet de montrer la diversité de la forme prise par la relation d'agence suivant l'encastrement des cigaliers et de la Cigales ne nous permet qu'en partie de mesurer l'évolution de cette forme. Aussi nous faut il maintenant analyser les changements liés à la création de l'association territoriale en 1999.

Après la période d'émergence (qualifiée de période des pionniers) des Cigales de 1984 à 1990 (Cigales de Redon et Cigales de Rennes) le mouvement des Cigales en Ille et Vilaine¹⁰³ a connu une phase difficile marquée à la fois par le non renouvellement de celles-ci, les faibles investissements ainsi que les échecs des investissements réalisés. Nordine Chouraqui et Liliane Vaubourg¹⁰⁴ (FAPE, 1999) interprètent l'échec de ces Cigales à la fois par les liens avec le REAS (réseau pour une économie alternative et solidaire) et par le souci de s'autonomiser par rapport à ce réseau qui constituait l'unique partenaire des Cigales. La deuxième moitié des années 1990 est marquée par la création de plusieurs cigales (Soleil breton en 1995, En avant en 1996, Solidel Cigales d'entreprise en 1997, la Cigale de l'Ille en 1998), l'autonomisation par rapport au REAS et le souci de visibilité de ce mouvement dans un contexte marqué par la création d'autres structures de finance solidaire (Rennes emplois solidaires en 1994 devenue en PRES en 2002, Bretagne développement initiatives en 1995, l'antenne de l'ADIE en 1995, la PFIL Rennes Initiatives en 1999, Bretagne capital solidaire en 2001). Si au niveau national les premières associations territoriales datent de 1989 l'idée émerge en Ille et Vilaine en 1998 alors que quatre Cigales sont en activité et l'AT est officiellement créée le 11/03/1999 avec 4 cigales : Cigale de l'Ille, Soleil breton, En avant et Solidel¹⁰⁵. Si cette structuration correspond à un souci de visibilité pour l'extérieur elle correspond aussi à la volonté d'échanger des projets, et de mutualiser les ressources financières humaines et en capital social¹⁰⁶. Si l'AT aux yeux des cigaliers ne devait pas être une structure de plus son existence a sans doute modifié le fonctionnement des Cigales et la relation cigalier porteur de projet-cigalier :

L'AT est caractérisée par des réunions régulières, une participation relativement importante des cigaliers (15 à 20 participants sur un peu plus de 50 cigaliers cotisant), un envoi de compte rendus détaillés à chaque cigalier. Cependant le noyau dur est constitué des cigaliers exerçant des responsabilités dans leurs Cigales respective. Les autres cigaliers participent relativement peu à l'activité de l'association territoriale ce qui tend à distinguer deux catégories de cigaliers : les Cigaliers exerçant des responsabilités à l'intérieur de leur Cigales et présents dans l'AT et les cigaliers seulement épargnants qui manifestent pour certains une insatisfaction liée au fait que certaines décisions sont prises en AT et non au niveau de la Cigales. Parmi les fonctions attribuées à l'AT (la mutualisation des ressources, l'analyse plus pertinente des projets, l'accompagnement des nouvelles cigales, la meilleure collecte des projets, le lien avec la fédération, la visibilité) les fonctions de collecte et d'analyse des projets ont pris de plus en plus d'importance les projets étant examinés en Cigales et en AT. En effet la constitution de l'AT a permis une mutualisation des compétences les participants à l'AT étant plus proches du monde de la création d'entreprise que l'ensemble des cigaliers. L'AT devient au fur et à mesure de son existence une instance d'accueil d'écoute et d'instruction des différents projets. La fonction de mutualisation des projets est ainsi élargie. Bien sûr la décision d'investissement appartient

¹⁰² Expression de P. Champagne gérant de la Cigales au cours d'un entretien téléphonique le 18/03/05

¹⁰³ Nous avons relevé deux cigales importantes dont on a peu de données dans la mesure où elles ont peu cotisé à la fédération et où les archives ont été détruites. Il s'agit de Savéole (Sav Heol Roazhon) en 1993 créée par M. Daunay membre du REAS rennais et de Synapses. Savéole a investi en 1993 dans Ages en projet Scop d'études en conseil dans le domaine sanitaire et dans l'institut privé du commerce d'informatique et de bureautique).

Synapses (gérant P. Lebrun) a investi dans la vraie galette en 1996 mais n'a pas cotisé à la fédération en 1998.

¹⁰⁴ FAPE, « Mouvement des cigales Evaluation du mouvement des cigales » C2 BS, 1999 p44

¹⁰⁵ La cigale Synapse n'a pas donné suite.

¹⁰⁶ Compte rendu de l'AT de juin 1999. L'activité des cigales est davantage connue depuis cette période grâce aux réunions régulières (une fois tous les deux mois) et aux comptes rendus complets envoyés à tous les cigaliers par le secrétaire.

toujours en dernier ressort aux Cigales impliquées mais dans certains cas le travail préalable au financement est effectué au sein de l'AT qui joue un rôle de « comité d'attribution » d'où un certain isomorphisme institutionnel c'est-à-dire un rapprochement avec les structures de finances solidaires fonctionnant avec comité de « crédit¹⁰⁷ ».

Cependant cet isomorphisme institutionnel doit être relativisé dans la mesure où la constitution et le fonctionnement de l'AT ont permis une « mutualisation du capital social » des différentes Cigales ouvrant concrètement les cigaliers aux problématiques de l'économie sociale et solidaire. Des investissements conjoints ont eu lieu dans des structures d'insertion par l'activité économique (Amis développement en 2001, EPI en 2004) et avec dans structures de l'économie sociale et solidaire comme la boutique de l'Archipel. Des rencontres ont eu lieu avec ces structures (novembre 2002 à la maison de quartier de Cleunay).

Alors qu'en 1985 les Cigales de Rennes avaient été créées à partir du REAS par quelques personnes ressources le fonctionnement en AT a permis cette mutualisation du capital social et un phénomène d'apprentissage du secteur de l'économie sociale et solidaire. Plus récemment le projet de SCOP Aqua Services a aussi permis ce phénomène d'apprentissage. Plutôt que d'une relation d'agence porteur de projet-cigalier on assiste à la construction de capital social pour les membres de cette AT.

L'existence de l'AT a permis la construction d'un ancrage territorial relatif sur le territoire du pays de Rennes. Même s'il y a eu certains investissements sur d'autres départements (l'Herbagère dans les Côtes d'Armor) ou hors du pays de Rennes la plus grande partie de ceux-ci ont eu lieu sur ce pays. La visibilité des Cigales est aussi plus importante sur ce territoire depuis la création de l'AT. Certains cigaliers membres de l'AT font aussi partie des autres structures de finance solidaire en particulier de PRES, Bretagne développement initiatives et la société de capital risque solidaire Bretagne capital solidaire (présence au conseil d'engagement de BCS, BDI, place au CA de PRES). Cependant si le mouvement des Cigales est bien présent dans les autres structures de finance solidaire et connu notamment par la création d'un site internet PRESOL par PRES peu de liens existent avec les structures liées à la création d'entreprise (boutiques de gestion, CCI). Ces structures jouent très peu leur rôle de prescripteurs en matière de financement. Même si certains cigaliers à titre individuel sont assez proches de ces réseaux il n'y a pas de rapport institutionnel avec ces réseaux. Les cigales d'Ille et Vilaine sont aussi très indépendantes des collectivités locales : pas de financement ni de participation aucune de ces collectivités alors que dans certaines régions (Nord Pas de Calais, Ile de France) des liens institutionnels existent au niveau des AT, et que dans les côtes d'Armor deux cigales ont été créées sous l'impulsion du pays de Plouha Lanvollon. Cette autonomie par rapport aux collectivités locales est liée surtout à la volonté des cigaliers de recourir entièrement aux ressources de la réciprocité et d'éviter l'isomorphisme non marchand.

Les cigaliers dans le questionnaire ainsi que les différents responsables de Cigales dans les entretiens constatent de façon récurrente la faiblesse des projets sur le territoire tout en ayant peu d'explications à fournir. Si nous pouvons postuler que l'intervention des Cigales dans les structures d'économie sociale et solidaire est limitée par le fait que celles-ci sont souvent structurées en association et non en société ce qui limite l'intervention des Cigales il faut aussi tenir compte que la faiblesse des investissements est liée au peu de liens existant entre les réseaux de la création d'entreprise et les Cigaliers le capital social nécessaire à cette activité ne correspondant pas à celui des cigaliers ; il faut aussi mentionner le fait que l'Ille et Vilaine est caractérisée par un développement relativement des structures de finance solidaire sur le territoire depuis le début des années 1990 ainsi que des dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise. Les Cigales se retrouvent donc en situation de concurrence avec d'autres structures et dispositifs.

Références

ADIE, Evaluation de l'activité, Synthèse et résultats, 2003.

Amouroux P., « Financer les pauvres et les exclus est-il forcément solidaire ? », Economie solidaire et mondialisation, Revue du MAUSS, n° 21, 1er semestre 2003, pp66-73.

Archambault E., « Pourquoi les fondations sont-elles si rares en France », colloque AES, Nantes 2004, p165-179.

Bayard, Muet, Pannier-Runacher, Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire, Paris, La documentation française, avril 2002.

Bévant Didier, « Les associations sont-elles des entreprises », p 49-65, Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Boltanski L, Chiapello E, Le nouvel esprit du capitalisme, Gallimard, Paris, 1999, 843 p.

¹⁰⁷ Dans les structures de finance solidaire les dossiers sont instruits puis examinés dans des comités composés de salariés et de bénévoles. Ces comités suivant les cas sont appelés comités de crédit, d'engagement, d'attribution.

Bourgeois Léon, 1896, *Solidarité*, ed 1998, Presses universitaires du Septentrion.

Bourque G, Gendron C, (2003), « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique », *L'économie politique* n° 18, p50-61.

Cary P, *Le commerce équitable. Quelles théories pour quelles pratiques ?* L'Harmattan, Paris, 2004, 149 pages.

Cordonnier L. [1993] « Normes de réciprocité et comportements stratégiques », pp.139-173, in MAUSS [1993] *Ce que donner veut dire. Don et intérêt*. La Découverte, 273p.

Couvreur A., « Les français et l'épargne solidaire », Rapport d'étude dans le cadre du baromètre des finances solidaires, CREDOC, octobre 2003.

Da Franca G C, Fraisse Laurent, Laville J-L, « L'espérance économie solidaire », *L'alteréconomie. Quelle autre mondialisation ?* Revue du MAUSS n° 21, 2003, p 33- 47

Dorival Camille, « Les cigales investissent utile et local », *Alternatives économiques*, n° 219, novembre 2003, p 46-48.

Enjolras B, *Protection sociale et performance économique*, Desclée de Brouwer, Paris, 1999, 153 pages.

Enjolras B. « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA* n° 261 , vol 75, 2001, p 68-75

Enjolras B, 2002, *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 201 p

Febvre M, Muller L., « Vie associative et bénévolat en 2002 » Document de travail INSEE, février 2004 mis à jour en octobre 2004.

Glémain P. « L'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne, Réalité et perspectives théoriques », *RECMA* n , 2004, pp

Granger B & INAISE *Banquiers du futur. Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*. Coll. Finance solidaire, ECLM, 136p., 1998.

Granovetter, M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 2000.

Guérin I, Vallat D., « Les finances solidaires », Les notes de l'Institut Karl Polanyi, Thierry Quinqueton éditeur, 1999.

Gueslin André., *L'invention de l'économie sociale. Idées pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXème siècle*, Economica, Paris, 1998.

Habermas, J, *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris, 1992.

Hély M, Tchernogog V, « Les formes de l'action associative. Essai de typologie à partir d'une enquête statistique » *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes,(2003, p 25-48 .

Laville J.-L. (dir.) *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

LavilleJ-L., «Vers une économie sociale et solidaire », *RECMA, Economie sociale et/ou solidaire*, n° 281, p39-54, juillet 2001.

Laville J.-L., « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS* n° 21, premier semestre 2003, *L'alteréconomie. Quelle autre mondialisation ?*, 2003 p 237-249.

Lipietz A, *La société en sablier*. Coll. Essais, la découverte/poche, 383p., 1998

Loisel J-P, « La montée en puissance de l'épargne solidaire », *Consommation et modes de vie*, CREDOC, n°171, décembre 2003.

Malo M-C, Lapoutte A., « Caisse d'épargne et ADIE : une configuration partenariale innovatrice », *RECMA, Revue internationale d'économie sociale*, n° 286, novembre 2002, pp12-23.

Orléan A., *Le pouvoir de la finance*, O. Jacob, 1999

Pairault T, *L'intégration silencieuse, la petite entreprise en France*, l'Harmattan, Paris, 1995, 250 pages.

Perrot E (2001), « Les placements éthiques dans la régulation du capitalisme », *Projet*, n° 266, p 46-55.

Prades J, « Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire, Pour une approche économique », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 281, juillet 2001, p 20-29, 2001.

Puel Hugues, « Les trois libertés de l'épargnant, un questionnement éthique incontournable », *Economie et humanisme*, n° 352, 2000.

Putnam R. "Bowling alone : America's declining social capital", *Journal of Democracy* 6(1):65-78, 1995,

Putnam R., *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, Simon & Schuster, 2000.

Rouillé d'Orfeuil H., *Economie, le réveil des citoyens, les alternatives à la mondialisation libérale*, Paris, La découverte, *Alternatives économiques*, 2002, 192 pages.

Servet J.M, Vallat D., [1999], « Solidarité, finance et création d'entreprises » Rapport du centre Walras : *Exclusion et liens financiers*, Economica, pp 1-15

Servet J-M, « L'exclusion, un paradoxe de la finance », *L'exclusion bancaire*, *Revue d'économie financière* n°58, 2000.

Stiglitz J. Weiss A., "Credit Rationing in markets with imperfect information", American Economic Review 71, 3, juin 1981, pp. 393-410.

Taupin M-T. « La finance solidaire en Bretagne : un champ de l'économie solidaire ? Rapport du Lessor dans le cadre du programme « Dynamiques solidaires » remis à la MIRE-DARES. 2003

Vallat D, « La finance solidaire : un champ d'application varié », Rapport moral sur l'argent dans le monde, Montchrestien, 1998, pp 499-519.

Vallat D, « Les finances solidaires entre libéralisme économique et économie solidaire », Colloque de l'AES, 2002.

Viard B (1997), « Pierre Leroux et le socialisme républicain », in Comment peut-on être anticapitaliste ? Revue du MAUSS, n°9, 1° semestre 1997, La Découverte, p 217-225.

Vigier J-P « L'argent facteur de solidarité », Finance et bien commun, n° 15, été 2003, Observatoire de la finance.

Vigier J-P, Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire, ED Charles Léopold Mayer, Paris, 2003